

# RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la performance en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Enseignement supérieur.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

Pour plus d'information :

Renseignements généraux  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 21<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626  
Site Web : [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Septembre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-90116-7 (Version imprimée)  
ISBN 978-2-550-90117-4 (Version électronique PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2021

# RAPPORT ANNUEL 2020-2021

**MINISTÈRE DE**

**L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



# NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

---

- 1-** Création d'un ministère : Le premier ministre du Québec a annoncé, le 22 juin 2020, la nomination de M<sup>me</sup> Danielle McCann à titre de ministre de l'Enseignement supérieur, créant du même coup le ministère de l'Enseignement supérieur. Dans la mesure où l'exercice financier se termine le 31 mars 2021, le présent rapport regroupe les résultats spécifiques à l'enseignement supérieur ou les résultats globaux des domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du loisir et du sport. Des précisions sont apportées dans le texte pour permettre d'en faire l'identification lorsque cela est nécessaire.
- 2-** Précision sur les années : Sauf indication contraire, les données contenues dans ce rapport font référence à l'exercice financier, soit à la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre, sauf indication contraire, la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, à l'exception du milieu universitaire, pour lequel elle s'étend du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021.
- 3-** Contexte de fermeture des établissements : La crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a débuté en mars 2020, a nécessité la poursuite de mesures exceptionnelles et de nouvelles façons de faire, et ce, tant dans les établissements d'enseignement que dans la fonction publique. Les répercussions de cette situation sur l'atteinte de certaines cibles sont citées dans ce rapport.



# MESSAGE DE LA MINISTRE



## Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale, en compagnie de mes collègues, le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Enseignement supérieur, le premier depuis la création de ce ministère, qui couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

En repensant à la dernière année, il est difficile de passer outre la pandémie qui a tant chamboulé nos vies. Les établissements d'enseignement supérieur, le corps professoral, le personnel et, bien sûr, la population étudiante ont tous été touchés de manière différente et significative. Alors qu'un retour à la normale se profile à l'horizon, il est temps de penser à la suite des choses. La reprise des activités habituelles devra évidemment se faire de la façon la plus sécuritaire possible.

Au-delà de la pandémie, la dernière année aura été fort occupée. Le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur a permis au Ministère d'analyser divers aspects de la réussite étudiante. Le plan d'action 2021-2026 qui en découle est articulé autour de quatre axes d'intervention comprenant chacun plusieurs mesures. Celles-ci visent notamment à soutenir l'accès des étudiantes et des étudiants à l'enseignement supérieur, leur persévérance et leur diplomation de même qu'à faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Elles leur permettront ainsi d'obtenir des emplois de qualité et de contribuer, de façon durable, à l'essor du Québec et de ses régions, lequel constitue la pierre angulaire de la vision économique de notre gouvernement.

Le Ministère a également investi dans la bonification de l'offre de services en santé mentale, une de ses priorités. Différents problèmes présents avant la pandémie ont été exacerbés par la crise sanitaire. Je suis donc fière d'avoir contribué à l'élaboration du premier Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, qui sera déployé à partir de la rentrée de l'automne 2021.

En terminant, j'aimerais souligner le travail et le professionnalisme des membres du personnel des collèges, des universités ainsi que du Ministère. Grâce à tous ces gens, des milliers d'étudiantes et d'étudiants ont pu poursuivre leur cheminement à l'enseignement supérieur et préparer leur future carrière. Plus que jamais, je me rends compte de la force des équipes en place.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Danielle McCann**

Ministre de l'Enseignement supérieur



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Madame la Ministre,

Je suis fier de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Enseignement supérieur, qui fait état des résultats du Ministère pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Les milliers d'étudiantes et d'étudiants des collèges et des universités représentent l'avenir de notre société. Leur donner les meilleures chances de réussir, d'intégrer le marché du travail et de contribuer à la croissance et au développement économique du Québec est, en quelque sorte, la mission du Ministère et je peux affirmer sans peur de me tromper que nos différentes équipes travaillent sans relâche pour les soutenir.

Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, qui découle du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur et qui a particulièrement retenu notre attention dans la dernière année, sera un outil incontournable pour guider nos travaux et nous permettre d'atteindre nos objectifs, tant individuels que sociétaux, dans les années à venir. Soutenu par des investissements massifs de 450 millions de dollars, il favorisera, j'en suis convaincu, l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur réussite et leur insertion socioprofessionnelle dans un marché en pleine effervescence économique, particulièrement dans le contexte postpandémique.

Évidemment, nos équipes ont travaillé sur plusieurs autres chantiers, tout aussi importants, dans les derniers mois. Une grande partie de nos efforts ont visé à assurer la santé mentale des étudiantes et des étudiants. Leur bien-être a été une préoccupation constante et le demeurera. Je pense également à l'adéquation formation-emploi, qui sera au centre de la reprise économique postpandémie. Les occasions d'accès à des emplois de qualité ne manqueront pas, notamment grâce à une offre de formation diversifiée et adaptée aux besoins du marché de l'emploi et aux aspirations de chaque personne. Nous avons en outre travaillé à la bonification des mesures d'aide financière aux études. Nous espérons que ces investissements aideront les étudiantes et les étudiants à contrecarrer les effets de la pandémie. Parallèlement à cela, nous avons lancé des consultations sur l'université québécoise du futur. Plusieurs recommandations du rapport issu de ces consultations et rendu public en février dernier seront mises en œuvre dans les prochains mois.

Je tiens à remercier sincèrement tout le personnel du Ministère. Depuis mon arrivée en poste, j'ai pu constater à maintes reprises le professionnalisme et le dynamisme de toutes ces personnes qui ont à cœur l'organisation et ses actions. Mais surtout, je sais que nos équipes s'intéressent à la réussite et au bien-être des étudiantes et des étudiants. Je peux dire sans hésiter que la dernière année, éprouvante, n'a pas entamé le moins du monde leur désir d'aider et de soutenir le mieux possible la population étudiante.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Matte', written in a cursive style.

**Bernard Matte**

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur



# TABLE DES MATIÈRES

---

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
1 LE MINISTÈRE	5
1.1 Le Ministère en bref	5
1.2 Faits saillants	10
2 LES RÉSULTATS	15
2.1 Plan stratégique	15
2.2 Déclaration de services aux citoyens	23
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	33
3.1 Utilisation des ressources humaines	33
3.2 Utilisation des ressources financières	37
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	43
4 LES AUTRES EXIGENCES	47
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	47
4.2 Développement durable	48
4.3 Occupation et vitalité des territoires	60
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	70
4.5 Accès à l'égalité en emploi	71
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	76
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	79
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	81
4.9 Politique de financement des services publics	84
4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation	92
ANNEXES	93
Annexe I : Rapport d'activité du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	93
Annexe II : Lois et règlements	94



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2021.

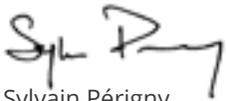
Les membres du comité de direction,



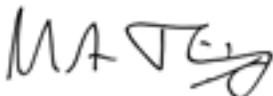
Bernard Matte  
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur



Nathalie Parenteau  
Sous-ministre adjointe à la performance, au financement,  
aux interventions régionales et au soutien à la gestion



Sylvain Périgny  
Sous-ministre adjoint à l'accessibilité aux études, aux infrastructures  
et aux ressources informationnelles



Marc-André Thivierge  
Sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux

Québec, septembre 2021



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

## **Monsieur Bernard Matte**

Sous-ministre  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre,

La Direction de l'audit interne a procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Enseignement supérieur.

La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère. Dans ce contexte, la responsabilité de la Direction de l'audit interne consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Enseignement supérieur nous paraît plausible et cohérente.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'audit interne par intérim,



**Philippe Côté, CPA, CMA**

Québec, septembre 2021



# 1 LE MINISTÈRE

## 1.1 Le Ministère en bref

Le ministère de l'Enseignement supérieur a été créé le 22 juin 2020 par décret gouvernemental (décret n° 654-2020). Le présent rapport annuel, portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, rend compte pour la première fois des engagements et des résultats de ce nouveau ministère.

### 1.1.1 Mission

Le Ministère a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec.

Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et, plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation sociale et la performance économique du Québec.

À cet égard, il doit soutenir le développement et la qualité de l'enseignement collégial et universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture. Il doit contribuer également à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie en réponse aux besoins du marché du travail dans une perspective de développement durable.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études, il offre une prestation de services directe aux étudiantes et aux étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des personnes représentant le marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère travaille également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. On compte parmi ces partenaires la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association des collèges privés non subventionnés, le Bureau de coopération interuniversitaire, l'Association des collèges et universités du Canada ainsi que des organisations étrangères, gouvernementales et non gouvernementales.

## 1.1.2 Vision

Le Québec est une société apprenante, fortement scolarisée, où les personnes de toutes conditions peuvent accéder, à différents moments de leur vie, à des études supérieures et bénéficier des meilleurs services pour assurer leur réussite et contribuer à son essor collectif sur les plans économique, social et culturel.

## 1.1.3 Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que nous voulons atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent la mission et la vision du Ministère ainsi que les orientations de son plan stratégique.

### Valeurs liées à la mission du Ministère

- **Valeurs sociales et individuelles** : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Valeurs inhérentes au système éducatif québécois** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Valeurs de l'administration publique québécoise** : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- **Valeurs relatives à l'action ministérielle** : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

### Valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

## Principes d'action et de gouvernance

### Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des étudiantes et des étudiants, permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les femmes et les hommes. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère jusqu'au 21 juin 2020, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'enseignement supérieur sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leur acceptabilité sociale.

## Développement durable

Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle. L'enseignement supérieur est non seulement au cœur des enjeux du développement durable, car il constitue une source d'équité sociale et économique, mais aussi un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), l'élaboration de ce rapport annuel de gestion a pris en compte trois principes de développement durable : l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

### 1.1.4 Portrait du réseau de l'enseignement supérieur

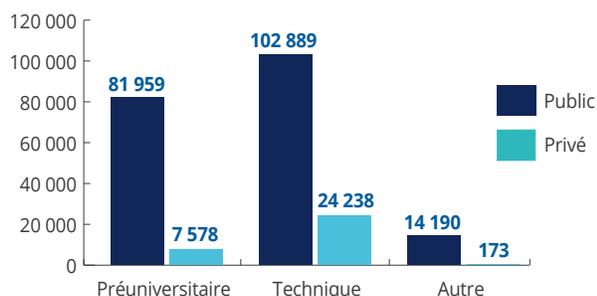
#### Enseignement collégial

Il existe trois types de formations à l'enseignement collégial :

- les programmes d'études préuniversitaires ont pour objectif principal de préparer aux études universitaires et sont d'une durée générale de deux ans. En plus des composantes de formation générale, ils comprennent une composante de formation spécifique au programme choisi. Ils mènent à un diplôme d'études collégiales (DEC) ;
- les programmes d'études techniques menant au DEC ont pour objectif de préparer au marché du travail, bien qu'ils puissent donner accès aux études universitaires. Ils nécessitent généralement trois ans d'études et comportent au moins un stage pratique en milieu de travail ;
- les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) sont des programmes d'études techniques pour lesquels les collèges établissent les compétences à atteindre, déterminent les cours et sont responsables de l'évaluation des apprentissages et de la sanction des études.

Le réseau collégial public compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2020, 199 038 étudiantes et étudiants y étaient inscrits, dont 30 020 en formation continue. Au même moment, le réseau collégial privé est composé de 73 établissements qui ont accueilli 31 989 étudiantes et étudiants, dont 17 905 en formation continue. Toujours à l'automne 2020, les 11 écoles gouvernementales ont comptabilisé 1 645 étudiantes et étudiants. La figure de la page suivante montre la répartition du nombre d'étudiantes et d'étudiants selon le type de formation et le réseau.

## Effectif étudiant collégial à l'automne 2020 selon le type de formation et le réseau<sup>1</sup>



Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, données en date du 20 février 2021.

<sup>1</sup> La catégorie « Autre » comprend les types de formation « Accueil ou transition », « Préalable universitaire » et « Hors programme ». Les 11 écoles gouvernementales ne sont pas incluses dans le graphique.

## Enseignement universitaire

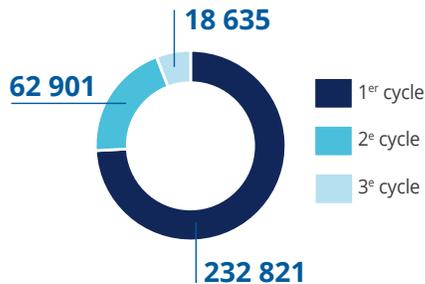
Les études universitaires comprennent trois cycles menant à des diplômes de grades différents :

- le baccalauréat peut prendre différentes formes. Disciplinaire, il met l'accent sur un domaine du savoir. Intégré ou multidisciplinaire, il porte sur au moins deux domaines complémentaires. La durée à temps complet est de trois à quatre ans ;
- la maîtrise peut être axée sur la pratique visant l'acquisition d'une spécialisation professionnelle ou sur un projet de recherche menant à la rédaction d'un mémoire. La durée à temps complet est de deux ans ;
- le doctorat est offert sous deux formes : le doctorat conduisant au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.) et le doctorat conduisant au grade de docteur dans un domaine du savoir. La durée à temps complet est de quatre ans.

D'autres formations, comme des microprogrammes, sont offertes à l'intérieur des deux premiers cycles. Ce sont des formations courtes dans un domaine particulier qui mènent à l'obtention d'une attestation d'études. Généralement offertes à temps partiel, ces formations peuvent être suivies en ligne à partir du Québec, du Canada ou d'un autre pays dans le monde. Pour leur part, les études de 3<sup>e</sup> cycle peuvent conduire à un stage postdoctoral en vue de l'acquisition d'une expertise complémentaire ou plus spécialisée dans un domaine de recherche particulier.

À l'automne 2020, le Québec comptait 18 universités, dont 10 faisaient partie du réseau de l'Université du Québec, et 3 étaient des universités anglophones. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans ces 18 établissements s'élevait à 314 357. Parmi eux, plus de 74 % suivaient un programme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. La figure de la page suivante montre la répartition du nombre d'étudiantes et d'étudiants selon le cycle d'études.

## Effectif étudiant universitaire<sup>1</sup> à l'automne 2020 selon le cycle



Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, données en date du 16 avril 2021.

1 Statut d'inscription : étudiantes et étudiants réguliers ou libres.

### 1.1.5 Contexte externe

#### Impacts de la pandémie de COVID-19

L'année 2020-2021 a été marquée par la crise sanitaire, qui a eu un impact majeur sur les activités des établissements d'enseignement supérieur. Les mesures sanitaires en vigueur ont notamment amené les établissements à se tourner massivement vers l'enseignement en ligne pour assurer la continuité des activités d'enseignement. Les établissements d'enseignement disposaient toutefois de l'autonomie nécessaire pour déterminer quelles activités d'enseignement ou d'évaluation pouvaient être maintenues en présence. Depuis le début de la crise sanitaire, les investissements du gouvernement dans le réseau de l'enseignement supérieur ont été importants afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaires ainsi que la relance économique et pour bonifier le soutien direct offert à la population étudiante. Malgré le contexte difficile lié à la COVID-19, un accroissement de l'effectif étudiant a été comptabilisé.

### 1.1.6 Contexte interne

Dès sa création en juin 2020, le Ministère a dû relever un important défi, soit celui d'établir, en mode de télétravail, ses pratiques de communication, de collaboration, de production de valeur, de gouvernance et de gestion. Il a fallu également composer avec le contexte sociosanitaire pour mettre en place sa nouvelle structure organisationnelle et assurer la dotation en personnel nécessaire à l'accomplissement de sa nouvelle mission.

## Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
547	Effectif du Ministère
29 918	Enseignantes et enseignants au collégial pour la période du 13 août 2019 au 12 août 2020 (informations au 7 janvier 2021) ainsi que professeures et professeurs à temps plein à l'université au 1 <sup>er</sup> octobre 2019 (informations au 1 <sup>er</sup> octobre 2019); 19 921 au collégial et 9 997 à l'université
23 G\$ <sup>1</sup>	Dépenses des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation
547 029	Étudiantes et étudiants (réseau collégial et universitaire)
150	Établissements d'enseignement supérieur publics et privés (132 collèges et 18 universités)
717,6 M\$	Aide financière aux études (prêts et bourses aux étudiantes et aux étudiants admissibles)

<sup>1</sup> Le budget a été alloué avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur.

## 1.2 Faits saillants

### Soutien au réseau de l'enseignement supérieur dans le contexte de la pandémie

La situation sanitaire a engendré de nombreux bouleversements dans le quotidien des étudiantes et des étudiants et dans la prestation de services des établissements d'enseignement supérieur. Compte tenu de cette situation, le ministère de l'Enseignement supérieur a octroyé, en août 2020, une enveloppe de 75 millions de dollars aux universités, aux cégeps et aux collèges privés subventionnés pour soutenir directement la communauté étudiante. Cette aide visait notamment le renforcement de l'encadrement pédagogique des personnes aux études, la bonification du soutien matériel et technologique qui leur est offert et l'amélioration des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiantes et aux étudiants en transition. Les universités ont alors bénéficié de 37,0 millions de dollars, les cégeps, de 35,6 millions de dollars et les collèges privés, de 2,4 millions de dollars.

En novembre 2020, lors de la mise à jour économique, le Ministère a annoncé un investissement ponctuel de 25 millions de dollars visant à favoriser l'accessibilité aux études collégiales et la diplomation (cégeps et collèges privés subventionnés). Il a aussi annoncé une autre somme de 10 millions de dollars pour réduire les listes d'attente et permettre à la communauté étudiante d'obtenir des services spécialisés en santé mentale. Ces deux mesures sont échelonnées sur deux ans, soit 2020-2021 et 2021-2022.

Enfin, en février 2021, une aide additionnelle de 4,8 millions de dollars a été octroyée aux universités (2,4 millions de dollars) et aux collèges (2,4 millions de dollars). Cette aide a pris la forme d'un programme de bourses pour la persévérance des étudiantes et des étudiants éprouvant des difficultés scolaires dans le contexte de la crise sanitaire.

## Chantier sur la réussite en enseignement supérieur

Le Ministère a mené, en 2020-2021, des travaux majeurs d'analyse de divers aspects de la réussite en enseignement supérieur afin d'en faire ressortir les principaux enjeux et de définir les meilleures actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accès aux études supérieures, la persévérance et la diplomation. Ces travaux ont pris la forme d'un plan d'action, qui devrait être en vigueur en 2021-2022.

Au terme des travaux préliminaires de ce chantier, le Ministère a dégagé quatre axes d'intervention et a proposé, pour chacun, des mesures visant à répondre aux enjeux soulevés. Il a ensuite invité, du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021, 140 organisations représentant les différents acteurs des communautés collégiale et universitaire à participer à une semaine de rencontres d'échanges. Plus de 375 personnes ont participé aux rencontres, qui ont apporté un éclairage important sur les mesures à privilégier.

Des investissements de 300 millions de dollars ont été consacrés à ce chantier dans le budget 2020-2021. Le 25 mars 2021, lors du discours sur le budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements supplémentaires de 150 millions de dollars sur 5 ans pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la réussite. Ces investissements de 450 millions de dollars permettront le déploiement du plan d'action.

## Santé mentale

En 2020-2021, le Ministère a investi dans la bonification de l'offre de services en santé mentale. À l'automne 2020, il a mis en place un comité consultatif sur la santé mentale afin d'identifier les enjeux prioritaires en matière de santé mentale étudiante ainsi que les solutions porteuses. Deux journées de consultation auprès des acteurs du réseau ont eu lieu en janvier 2021. Le Ministère a reçu et analysé plus de 40 mémoires comprenant 400 recommandations. Ces différents exercices ont contribué à l'élaboration du premier Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur, qui sera déployé à partir de la rentrée de l'automne 2021. Ce plan s'inscrit dans une approche de santé publique, complémentaire à l'offre de services des établissements.

En 2020-2021, le Ministère a investi 17 millions de dollars pour la santé mentale étudiante :

- 4 millions de dollars pour l'organisation et l'offre de services dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- 10 millions de dollars pour la bonification du soutien psychosocial offert aux communautés étudiantes, notamment par l'accueil et l'intégration des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants, dont ceux qui ont des besoins particuliers, la mise en place de programmes de mentorat et de pairs-aidants et la prise en compte des besoins des parents-étudiants ;
- 3 millions de dollars pour l'accessibilité aux services spécialisés de psychothérapie et d'évaluation des troubles mentaux, à la fois dans les établissements d'enseignement supérieur et dans le secteur privé.

## Adéquation formation-emploi

À la suite du Forum sur la requalification de la main-d'œuvre, qui a eu lieu le 16 octobre 2020, le Ministère s'est vu allouer des sommes lors de la mise à jour économique du 12 novembre 2020 afin de faciliter la requalification des chômeuses et des chômeurs. Un montant de 13 millions de dollars sur deux ans a été accordé dans le but de soutenir l'offre de formations courtes dans les domaines de formation jugés prioritaires. Ainsi, un montant de 10 millions de dollars a été ajouté à l'enveloppe de la formation continue au collégial, pour permettre le démarrage rapide de cohortes d'étudiantes et d'étudiants dans des programmes menant à une AEC.

De plus, un montant de 3 millions de dollars a été accordé pour une nouvelle mesure visant à lancer des appels à projets aux établissements des réseaux d'enseignement collégial et universitaire afin de soutenir le développement de projets de formation, et ce, dans des domaines jugés prioritaires. Le premier appel à projets a été lancé le 16 décembre 2020 et visait les domaines des technologies de l'information et des effets visuels. Cet appel à projets a permis de financer le développement de 19 formations au collégial et de 22 formations universitaires, qui devraient débiter d'ici le 31 décembre 2021.

## Bonification des mesures de l'Aide financière aux études

Pour l'année 2020-2021, plusieurs mesures de bonification ont été mises en place à l'Aide financière aux études. Ces mesures prévoyaient, au moment de leur annonce, un investissement de 300 millions de dollars pour les étudiantes et les étudiants. Un premier volet de deux mesures temporaires leur accorde une aide supplémentaire pour mieux répondre à leurs besoins ponctuels pendant l'année scolaire 2020-2021, marquée par la COVID-19. Un deuxième volet de quatre mesures permanentes vise à améliorer l'accessibilité financière aux études en réduisant la contribution exigée, en augmentant les dépenses reconnues et en proposant un prêt optionnel bonifié.

## Université du futur

À la suite des travaux réalisés sur plus d'une année ainsi que des consultations tenues au cours du mois de novembre 2020 sur l'université québécoise du futur, le scientifique en chef du Québec, M. Rémi Quirion, a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, M<sup>me</sup> Danielle McCann, un rapport final qui a été rendu public le 19 février 2021. Les recommandations incluses dans ce rapport portent principalement sur les conditions de base de fonctionnement de l'université québécoise du futur et sur les trois enjeux identifiés, soit : collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société, captiver pour réussir la formation et orchestrer savoir et société.

En février 2021, un comité-conseil a été formé pour assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises dans ce rapport. Ce comité est notamment chargé de proposer, en 2021-2022, des actions liées à l'ensemble des recommandations de ce rapport.

## Investissement dans les infrastructures de recherche en enseignement supérieur

Le Ministère a évalué la pertinence de nombreuses demandes d'investissement dans les infrastructures de recherche des universités, des collèges et des centres collégiaux de transfert de technologie dans le cadre de programmes cofinancés avec la Fondation canadienne pour l'innovation. Plus de 100 millions de dollars ont ainsi été investis en 2020-2021. Cela témoigne de l'excellente performance des chercheuses et des chercheurs des établissements d'enseignement supérieur du Québec dans les concours fédéraux arbitrés par leurs pairs.

## Centres d'hébergement pour les étudiantes et les étudiants autochtones

Par l'entremise du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, le Ministère a soutenu la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiantes et les étudiants autochtones, un à Trois-Rivières et l'autre à Sept-Îles. En collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, les centres d'amitié autochtones membres et les établissements d'enseignement présents sur le territoire, le Ministère mettra en place, d'ici 2022, ces deux projets pilotes. Par ailleurs, il participe déjà au développement d'un troisième projet pilote qui pourrait accueillir ses premières résidentes et ses premiers résidents à l'automne 2025.



## 2 LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### 2.1.1 Résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023

Le sommaire des résultats relatifs au plan stratégique est commun au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Toutefois, seuls les détails des résultats du ministère de l'Enseignement supérieur sont exposés dans le présent rapport annuel. Les résultats du ministère de l'Éducation sont disponibles dans son *Rapport annuel de gestion 2020-2021* (RAG MEQ).

#### Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

**Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie**

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
<b>1.1</b> Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	1 010	RAG MEQ	-
	2. Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)	980	RAG MEQ	-
<b>1.2.1</b> Accroître la réussite des élèves	3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 5 ans	74,3 %	RAG MEQ	-
	4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans <b>PEVR</b> <sup>1</sup>	83,5 %	RAG MEQ	-
	Écarts de réussite (réduction en points de pourcentage) <b>PEVR</b> :			
	5. Garçons et filles	6,7	RAG MEQ	-
	6. EHDA et élèves réguliers (réseau public seulement)	26,6	RAG MEQ	-
	7. Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement)	7,0	RAG MEQ	-
	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	82,3 %	RAG MEQ	-

1. Objectif retenu dans les plans d'engagement vers la réussite des centres de services scolaires (PEVR).

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,7 %	RAG MEQ	-
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 <sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public <b>PEVR</b>	87,2 %	RAG MEQ	-
<b>1.2.2</b> Accroître la réussite des étudiantes et des étudiants	11. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial	65,6 %	64,4 % <i>Estimation</i>	<a href="#">18</a>
	12. Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre au collégial	85,0 %	87,1 % <i>Donnée provisoire</i> <b>Cible atteinte</b>	<a href="#">19</a>
	13. Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre à l'université (baccalauréat)	95,0 %	97,1 % <b>Cible atteinte</b>	<a href="#">19</a>
	14. Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	42,8 %	42,8 % <i>Estimation</i>	<a href="#">20</a>
	Taux d'obtention d'un diplôme universitaire :			
	15. Baccalauréat 6 ans après l'inscription	79,8 %	79,1 % <b>Cible non atteinte</b>	<a href="#">20</a>
16. Maîtrise 4 ans après l'inscription	78,5 %	78,1 % <b>Cible non atteinte</b>	<a href="#">21</a>	
<b>1.3.1</b> Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge			
	17. Chez les 12 à 17 ans	60,4 %	RAG MEQ	-
	18. Chez les 18 ans et plus	57,4 %	RAG MEQ	-
<b>1.3.2</b> Soutenir l'excellence sportive	19. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes) :		RAG MEQ	-
	• Jeux olympiques d'été 2020	s. o. <sup>2</sup>		
	• Jeux paralympiques d'été 2020	s. o.		
	• Jeux olympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux paralympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux d'été du Canada 2021	s. o.		
	• Jeux d'hiver du Canada 2023	s. o.		

2. Les cibles sont fixées pour chaque année de tenue des Jeux. Aucuns Jeux n'ont eu lieu pendant l'exercice financier 2020-2021.

**Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires**

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
<b>2.1</b> Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	20. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire <b>PEVR</b>	48 %	RAG MEQ	-
	21. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	48 %	RAG MEQ	-
<b>2.2</b> Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	22. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	5 %	RAG MEQ	-
	23. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	5 %	RAG MEQ	-
<b>2.3</b> Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	24. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant <b>PEVR</b>	47 %	RAG MEQ	-
	Taux annuel de réalisation des investissements			
	25. En ajout d'espaces pour le réseau scolaire	80 %	RAG MEQ	-
	26. En maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	80 %	149,8 % <b>Cible atteinte</b>	<a href="#">22</a>

**2.1.2 Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023**

**ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS**

**Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie**

**AXE 2 : LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION**

**OBJECTIF 1.2.2 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS**

**Contexte lié à l'objectif :** L'évolution du marché du travail exige une transformation des compétences et, à cet égard, le fait que de plus en plus de personnes détiennent un diplôme d'études supérieures constitue un levier essentiel au développement de l'économie québécoise. Cela se vérifie encore plus dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre, qui peut mettre un frein à la croissance des entreprises et aux processus d'innovation.

Les indicateurs retenus portent sur l'accès aux études, la persévérance et la diplomation. Certaines cibles visent à maintenir le niveau de performance, le défi étant de contrer une tendance à la baisse.

**Indicateur 11 :** Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial

Mesure de départ : 65 % (cohorte 2012 suivie jusqu'en 2016-2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Cohorte 2015 65,3 %	Cohorte 2016 65,6 %	Cohorte 2017 66,0 %	Cohorte 2018 68,0 %
<b>Résultats</b>	64,5 % <sup>1</sup> Cible non atteinte	64,4 % <sup>1</sup> Cible non atteinte		

Source : PFSG, DGPP, DSIG, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, taux estimé à partir des données de l'automne 2020 (version 2020).

<sup>1</sup> Estimation.

### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial est la proportion des personnes nouvellement inscrites à l'enseignement collégial qui ont obtenu un DEC ou une AEC deux ans après la durée prévue du programme initial. Les étudiantes et les étudiants considérés fréquentent un établissement du réseau public, privé subventionné ou gouvernemental.

Ce taux a été relativement stable, autour de 64,6 %, pour les 10 dernières cohortes (de 2005 à 2014).

En 2020-2021, le résultat pour la cohorte 2016 correspond à une valeur estimée<sup>3</sup> qui s'élève à 64,4 %, légèrement en dessous de la cible de 65,6 %.

L'amélioration du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) implique que soit contrecarrée la tendance durable observée des étudiantes et des étudiants à prolonger de manière importante leurs études au-delà du temps requis. Cette tendance a été exacerbée par le contexte de la pandémie. En parallèle, les gains en ce qui a trait à la diplomation reposent en partie sur la performance des groupes d'étudiantes et d'étudiants les plus en difficulté ou confrontés à diverses sources de vulnérabilité. Finalement, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail s'avère un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'une sanction collégiale.

Un chantier sur la réussite en enseignement supérieur a été lancé en février 2020 pour favoriser la persévérance et la diplomation des étudiantes et des étudiants au collégial et à l'université.

3. Comme le résultat de la cohorte 2016 n'était pas disponible au moment de la production du présent rapport, une estimation a été effectuée selon une méthode de projection, soit une moyenne pondérée avec lissage.

## Indicateur 12 : Taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre au collégial

Mesure de départ : 83,7 % (cohorte 2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2019 84,0 %	Cohorte 2020 85,0 %	Cohorte 2021 86,0 %	Cohorte 2022 87,0 %
Résultats	83,2 % Cible non atteinte	87,1 % <sup>1</sup> Cible atteinte		

Source : PFSG, DGPP, DSIG, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données provisoires au 20 février 2021.

<sup>1</sup> Donnée provisoire.

### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre de l'enseignement collégial correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire supérieure ou égale à 60 %) par rapport à l'ensemble de tous les cours suivis (réussis et échoués) par les étudiantes et les étudiants durant cette période. Le calcul de cet indicateur exclut les échecs à un cours dont la présence n'a pas été confirmée par la personne aux études, les cours non suivis (exemptions, équivalences, dispenses, substitutions) et les cours avec mention Incomplet (IN). Les étudiantes et les étudiants pris en compte fréquentent un établissement du réseau public, privé subventionné ou gouvernemental.

Le résultat de 87,1 % enregistré en 2020-2021 dépasse la cible. Cette performance est partiellement attribuable à l'augmentation des mentions IN à l'automne 2020. En raison du contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19, le Ministère a assoupli l'application des mentions IN. Ainsi, une étudiante ou un étudiant avait la possibilité de choisir la mention IN et d'éviter la mention d'un échec à son dossier. Le nombre d'inscriptions-cours avec mention IN a été multiplié par cinq à l'automne 2020 comparativement à celui de l'automne 2019.

## Indicateur 13 : Taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre à l'université (baccalauréat)

Mesure de départ : 95,1 %

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2019 -	Cohorte 2020 <sup>1</sup> 95,0 %	Cohorte 2021 -	Cohorte 2022 -
Résultats	95,1 %	97,1 % <sup>2</sup> Cible atteinte		

Source : PFSG, DGPP, DSIG.

<sup>1</sup> Les étudiantes et les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois, au trimestre d'automne et à temps plein, à un programme menant à un diplôme de grade.

<sup>2</sup> Données incomplètes s'appuyant sur les données d'une partie seulement des établissements universitaires.

### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'indicateur mesure la proportion (en pourcentage) des crédits réussis par rapport à l'ensemble des crédits suivis (réussis et échoués) au premier trimestre d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle, par les étudiantes et les étudiants de la cohorte inscrits à l'automne, à temps plein. Ainsi, pour la cohorte de personnes nouvellement inscrites à l'automne 2020, le taux global de réussite des crédits suivis au premier trimestre universitaire d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle était de 97,1 %, dépassant la cible déterminée pour 2020-2021.

La réussite du premier trimestre d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle constitue l'un des éléments déterminants de la diplomation à l'université. La définition et la méthodologie de cet indicateur ont été élaborées par un groupe de travail conjoint avec les universités. La définition retenue comprend les postulats suivants : les cours hors programme, les cours sans note, les cours de six crédits répartis sur deux trimestres, les équivalences, les exemptions, les cours considérés en reconnaissance des acquis et des compétences et les cours préparatoires sont exclus du calcul de l'indicateur ; de même, dans le but d'assurer la comparabilité entre les universités, les cours abandonnés par les étudiantes et les étudiants sont exclus du calcul de l'indicateur.

**Indicateur 14 :** Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans

Mesure de départ : 41,8 % (2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
<b>Résultats</b>	42,3 % Cible atteinte	42,8 % <sup>1</sup> Cible atteinte		

Sources : PFSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire), données au 1<sup>er</sup> novembre 2020 ; Cube informationnel : PDUCE11G\_nouv\_accès\_univ et PFSG, DGPP, DSIG, compilation spéciale des estimations de population au 1<sup>er</sup> juillet 2020 (Tableau 17-10-0005-01) de Statistique Canada.

<sup>1</sup> Estimation.

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Le taux d'accès au baccalauréat chez les 18-25 ans mesure la probabilité (en pourcentage), pour la population des 18 à 25 ans, d'accéder au baccalauréat.

Pour 2020-2021, le taux d'accès au baccalauréat chez les 18-25 ans est estimé<sup>4</sup> à 42,8 %, ce qui correspond à la cible.

**Indicateur 15 :** Taux d'obtention d'un diplôme universitaire – Baccalauréat six ans après l'inscription

Mesure de départ : 79,6 % (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Cohorte 2013 79,7 %	Cohorte 2014 79,8 %	Cohorte 2015 79,9 %	Cohorte 2016 80,0 %
<b>Résultats</b>	80,4 % Cible atteinte	79,1 % Cible non atteinte		

Source : PFSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 16 avril 2021.

4. Comme le nombre de personnes nouvellement inscrites de l'année universitaire 2020-2021 n'était pas encore disponible au moment de la production du présent rapport, une estimation a été effectuée selon une méthode de projection, soit une moyenne pondérée avec lissage.

## Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de baccalauréat qui obtiennent leur diplôme six ans après leur inscription.

Le taux de réussite au baccalauréat, six ans après l'inscription pour la cohorte 2014, est de 79,1 %, soit légèrement en dessous de la cible de 79,8 % fixée pour 2020-2021.

La réussite des étudiantes et des étudiants à l'université a été largement étudiée par le Ministère au cours des deux dernières années et fait partie des axes d'intervention du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, lancé en février 2020.

### Indicateur 16 : Taux d'obtention d'un diplôme universitaire – Maîtrise quatre ans après l'inscription

Mesure de départ : 77,6 % (cohorte 2013 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 78,0 %	Cohorte 2016 78,5 %	Cohorte 2017 79,0 %	Cohorte 2018 80,0 %
Résultats	78,4 % Cible atteinte	78,1 % Cible non atteinte		

Source : PFSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 16 avril 2021.

## Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de maîtrise qui obtiennent leur diplôme quatre ans après leur inscription.

La cohorte 2016 présente un taux de réussite à la maîtrise quatre ans après l'inscription de 78,1 %. La cible de 78,5 % fixée pour 2020-2021 n'a donc pas été atteinte.

Au même titre que pour la réussite aux programmes de baccalauréat, la réussite des étudiantes et des étudiants à la maîtrise a été largement étudiée par le Ministère au cours des deux dernières années et fait partie des axes d'intervention du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, lancé en février 2020.

### Précisions concernant les indicateurs 14, 15 et 16

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail, la réussite des étudiantes et des étudiants représente un défi important. Les occasions d'emploi entrant en concurrence avec la poursuite des études et l'obtention d'un diplôme sont multiples et peuvent conduire à la diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent un diplôme selon la durée prévue. Les diplômes courts représentent aussi une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité et les bénéfices d'une formation plus longue.

De plus, le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les activités d'enseignement et d'apprentissage de même que l'expérience des étudiantes et des étudiants de l'enseignement supérieur en 2020 et en 2021, a pu avoir un effet délétère sur la persévérance et la réussite de ces personnes. En effet, elles ont été confrontées à de nombreux défis : insécurité financière, adaptation difficile à la formation en ligne, difficulté à gérer les priorités et à concilier les études avec les obligations familiales, personnelles et professionnelles, perspectives de carrière incertaines, etc.

## ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

### Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

#### AXE 3 : LES INFRASTRUCTURES

#### OBJECTIF 2.3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION, LA CONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

**Contexte lié à l'objectif :** Le taux annuel de réalisation des investissements donne la mesure des sommes dépensées au cours d'une année par rapport aux investissements prévus. Ainsi, si des sommes prévues pour une année donnée ne sont que partiellement dépensées en raison de retards ou de reports liés à divers facteurs, elles sont reportées à l'année suivante, ce qui explique qu'un taux annuel de réalisation puisse excéder 100 %.

**Indicateur 26 :** Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement

Mesure de départ : 107 % (2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	80 %	80 %	80 %	80 %
<b>Résultats</b>	122,8 % Cible atteinte	149,8 % Cible atteinte		

#### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, une dépense probable de 1 483,8 millions de dollars était fixée pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La reddition de comptes du PQI 2021-2031<sup>5</sup> a permis de constater qu'une somme de 1 765,1 millions de dollars a réellement été dépensée. En fonction du poids relatif de la superficie des bâtiments de chacun des réseaux, 149,8 % de la dépense probable fixée a donc été réalisée, ce qui dépasse la cible de 80,0 % déterminée pour l'année 2020-2021.

5. À titre indicatif, notons que le taux de réalisation calculé lors d'un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2021-2031, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors du PQI 2020-2030) et réelles (établies lors du PQI 2021-2031) de 2019-2020.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

Certains engagements sont communs au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable, lorsque nécessaire.

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population. En 2020-2021, ce dernier a respecté la majorité de ses engagements.

### Sommaire des résultats liés aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
<b>Renseignements généraux (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)</b>					
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours <sup>6</sup>	Pourcentage de demandes écrites de renseignement général traitées dans un délai de 10 jours	100	99,8	99,8	99,8
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours	Pourcentage de demandes téléphoniques de renseignement général traitées dans un délai de 5 jours	100	99,9	100	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
<b>Aide financière aux études</b>					
Répondre à une première demande d'aide financière aux études dans un délai de 40 jours	Taux de premières demandes d'aide financière aux études traitées dans un délai de 40 jours	100	99,9	99,8	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une demande de renouvellement d'aide financière aux études dans un délai de 5 jours	Taux de demandes de renouvellement d'aide financière aux études traitées dans un délai de 5 jours	100	98,8	84,8	Engagement en vigueur depuis 2019-2020

6. Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
Répondre à un appel téléphonique sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes à partir du moment où le citoyen a demandé à parler à un préposé	Pourcentage d'appels téléphoniques sur l'aide financière aux études qui obtiennent réponse en moins de 5 minutes	100	97,9	81,9	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une demande de révision d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours	Pourcentage de demandes de révision d'aide financière aux études traitées dans un délai de 20 jours	100	51,8	94,4	99,5
<b>Preuves d'études collégiales</b>					
Transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai de 10 jours	Pourcentage des demandes de duplicata ou d'attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales traitées dans un délai de 10 jours	100	96,6	99,6	99,9
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	Pourcentage de demandes de confirmation de validité d'un diplôme traitées dans un délai de 5 jours	100	99,9	100	99,3
Transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études, lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé, dans un délai de 10 jours	Pourcentage de demandes de copies d'un document délivré par un collège privé fermé traitées dans un délai de 10 jours	100	100	100	87,3

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
<b>Plaintes (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)</b>					
Prendre en charge une plainte en 2 jours	Taux de plaintes prises en charge en 2 jours	100	82,6	90,7	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours	Taux de plaintes traitées dans un délai de 20 jours	100	87,7	86,3	81,0

## 2.2.1 Renseignements généraux

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables (*engagement de l'Aide financière aux études en vigueur depuis 2019-2020*) (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables	18 327 <sup>1</sup>	99,8 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Nombre global.

<sup>2</sup> Moyenne pondérée.

Le traitement des demandes écrites de renseignement général est assuré par plusieurs unités administratives, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultats (%)
Direction générale de l'accessibilité financière aux études	15 536	99,8
Direction de l'enseignement privé	1 049	99,9
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (affaires étudiantes)	891	99,7
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (sanction des études)	851	100

Sources : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études, la Direction de l'enseignement privé et le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

## Direction générale de l'accessibilité financière aux études

En 2019-2020, la Déclaration de services aux citoyens a été révisée. Elle inclut désormais deux engagements distincts selon le mode de prestation de services (téléphone et courriel). En 2020-2021, sur un total de 15 536 demandes reçues par écrit (courriel), 15 532 ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables. Les services des renseignements généraux étaient communs aux ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation pour l'exercice financier 2020-2021. Les demandes adressées à la Direction générale de l'accessibilité financière aux études ne concernent pas uniquement l'aide financière aux études.

## Direction de l'enseignement privé

En 2020-2021, la Direction de l'enseignement privé a répondu à 1 049 demandes d'information, 37 demandes de plus par rapport à l'année précédente, soit un accroissement de 3,5 %. Les demandes portaient principalement sur la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis en vue d'exploiter un établissement d'enseignement, sur les effets pour le réseau privé du projet de loi portant sur la maternelle 4 ans adopté en novembre 2019, sur l'organisation scolaire relative aux mesures sanitaires ainsi que sur le cadre légal et réglementaire applicable. Les aléas vécus principalement au printemps 2020, liés au contexte sanitaire et au déploiement du télétravail, expliqueraient le résultat obtenu cette année.

## Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales

Le ministère de l'Enseignement supérieur a répondu à 99,7 % des demandes touchant les affaires étudiantes dans le délai prévu de 10 jours. Quant aux 851 demandes qui portaient sur la sanction des études, le délai de 10 jours ouvrables a été respecté dans 100 % des cas.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général dans un délai de 5 jours ouvrables	11 768	99,9

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

La Déclaration de service aux citoyens a été révisée en 2019-2020. L'engagement du délai maximal pour répondre à une demande téléphonique de renseignements généraux a été réduit de 10 à 5 jours ouvrables.

En 2020-2021, sur le total de 11 768 demandes reçues, 11 753 demandes téléphoniques (99,9 %) ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables.

## 2.2.2 Aide financière aux études

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une première demande d'aide financière aux études dans un délai de 40 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des réponses à une première demande d'aide financière aux études traitées dans un délai de 40 jours ouvrables	45 244	99,9

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

Le résultat de l'exercice 2020-2021 indique une proportion de 99,9 % de demandes traitées dans le délai prévu, ce qui représente 45 208 décisions rendues conformément à l'engagement du Ministère sur un total de 45 244 demandes.

Cette année, le Ministère constate une baisse de 15,5 % liée aux premières demandes d'aide comparativement à l'année précédente. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'enseignement en ligne ainsi que la mise en place de plusieurs programmes de soutien financier au bénéfice de cette clientèle auraient contribué à cette baisse.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande de renouvellement d'aide financière aux études dans un délai de 5 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des réponses à une demande de renouvellement d'aide financière aux études traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	103 160	98,8

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

Cet indicateur fait référence au traitement des demandes de renouvellement d'aide financière aux études, automatisées et effectuées par le personnel. Pour l'année 2020-2021, l'Aide financière aux études a répondu à 103 160 demandes de renouvellement, dont 101 945 dans le délai de 5 jours ouvrables.

Bien qu'il y ait une diminution de 7,8 % des demandes par rapport à l'exercice financier 2019-2020, des actions ont été effectuées en cours d'année pour rendre le traitement efficace et ainsi augmenter le résultat relié à cet indicateur de performance.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre aux appels téléphoniques sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des réponses aux appels téléphoniques sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes	256 061	97,9

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

Cet indicateur correspond au temps d'attente pour qu'une personne parle à une agente ou un agent des services des relations avec la clientèle de l'Aide financière aux études.

Depuis les trois dernières années, les travaux menés par le ministère de l'Enseignement supérieur pour améliorer l'accessibilité téléphonique à la population ont permis l'amélioration du délai d'attente moyen pour parler à une représentante ou un représentant. Ce délai est passé de 5 minutes et 12 secondes en 2018-2019 à 2 minutes et 26 secondes en 2019-2020, puis à 59 secondes en 2020-2021. Ainsi, l'accessibilité s'est accrue par une hausse de 51 929 des appels auxquels on a répondu comparativement à 2019-2020.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à traiter les demandes de révision d'une décision de l'Aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	1 264	51,8	1 006	94,4	1 170	99,5

Source : Données compilées par le Bureau des recours de l'Aide financière aux études.

La *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3) autorise la présentation d'une demande de révision d'une décision prise par la ministre concernant le Programme de prêts et bourses et le Programme de prêts pour études à temps partiel.

Pour l'exercice financier 2020-2021, on compte 1 264 demandes de révision, soit 258 de plus que l'année précédente.

Le taux des demandes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables, présenté dans le tableau ci-dessus, inclut le délai de l'envoi des communications officielles aux personnes qui demandent une révision et non seulement le délai de traitement.

La mise en place du télétravail, qui a perturbé le processus de traitement de ces demandes, serait en grande partie responsable de l'augmentation du délai de traitement des demandes de révision.

## 2.2.3 Preuves d'études collégiales

**Engagement :** Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	18 260	96,6	15 939	99,6	14 933	99,9

Source : Données compilées par le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

Dans le cadre de la révision de la Déclaration de services aux citoyens en 2019-2020, les indicateurs relatifs aux duplicatas et aux attestations de délivrance de diplômes ont été fusionnés.

La cible fixée pour la transmission du duplicata d'un diplôme ou d'une attestation de délivrance de diplôme a été atteinte à 96,6 %. L'écart de 3,4 % par rapport à la cible s'explique notamment par la hausse de 14,6 % du nombre de demandes enregistrées en 2020-2021.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 5 jours ouvrables.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	4 456	99,9	6 269	100	7 313	99,3

Source : Données compilées par le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a traité 4 456 demandes de confirmation de la validité d'un diplôme qu'il a délivré. Ces demandes ont été traitées en 5 jours ouvrables dans 99,9 % des cas.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études dans un délai de 10 jours ouvrables lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	82	100	73	100	71	87,3

Source : Données compilées par la Direction de la formation continue et de l'enseignement privé.

Toutes les demandes de copies de documents délivrés par un collège privé fermé reçues en 2020-2021 ont été traitées dans le délai prévu.

## 2.2.4 Plaintes

**Engagements :** Le Ministère s'engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et citoyens dans un délai de 2 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*) et à y répondre dans un délai de 20 jours ouvrables (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation).

CIBLES	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	2 704	82,6	1 220	90,7	s. o.	s. o.
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	2 704	87,7	1 220	86,3	1 138	81,0

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2020-2021, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ont enregistré une hausse marquée des plaintes reçues, celles-ci passant de 1 220 en 2019-2020 à 2 704 en 2020-2021. Deux événements majeurs ont généré plusieurs insatisfactions de la part des citoyennes et des citoyens, soit le contexte de la pandémie et l'incident du vol de données personnelles du personnel enseignant. Ces données incluent les plaintes portant autant sur les réseaux d'enseignement que sur les activités et les services des deux ministères.

Malgré une augmentation de 122 %, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ont assuré la prise en charge de 2 233 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables sur un total de 2 704 plaintes reçues, soit 82,6 % des plaintes contrairement à 1 106 plaintes sur un total de 1 220 en 2019-2020, soit 90,7 %. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 1,12 jour, comparativement à 0,75 jour en 2019-2020.

De plus, 87,7 % des plaintes reçues ont été traitées en 20 jours ouvrables ou moins, soit 2 372 des 2 704 plaintes reçues, comparativement à 86,3 % en 2019-2020, ce qui représente une légère amélioration.

Bien que l'objectif de traiter 100 % des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables demeure, il importe de mentionner que certaines plaintes requièrent plus de temps en raison de leur caractère complexe ou du fait qu'elles nécessitent un positionnement ministériel ou encore demandent la consultation de divers intervenantes et intervenants d'autres ministères.

### Nature des plaintes adressées aux ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation

Parmi les 2 704 plaintes reçues, 1 288, soit 53,5 %, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service ministériel. Ce nombre est nettement plus élevé que celui de l'an dernier, alors que 410 plaintes de cette nature avaient été recensées. Une augmentation de 214 % est enregistrée. La majorité des autres plaintes, soit 1 271, concernaient un organisme des réseaux d'enseignement. Une hausse de 65 % des plaintes de cette nature par rapport à l'année 2019-2020 est donc constatée et peut s'expliquer en partie par les insatisfactions quant à l'application des mesures sanitaires au sein des établissements d'enseignement.

Sur les 1 288 plaintes portant sur les services et les activités :

- 589 visaient le Secteur de l'accessibilité financière aux études, notamment quant au calcul de l'aide, au délai pour l'entrée en vigueur de la bonification du Programme de prêts et bourses, au délai de traitement des demandes, au manque d'information, au service du recouvrement, à l'accessibilité aux services en ligne, à des renseignements erronés et à des erreurs administratives ;
- 699 concernaient, en majorité, les politiques et orientations ministérielles en lien avec la pandémie ainsi que l'incident du vol de données personnelles des enseignantes et des enseignants. D'autres plaintes ont été reçues quant au calcul de la cote de rendement au collégial (cote R), aux épreuves ministérielles (tant au secondaire qu'au collégial), à la sécurité des installations scolaires, à l'enseignement à la maison et à la délivrance de diplômes et de relevés de notes.

De ce nombre, 416 plaintes, soit 32,3 %, se sont avérées fondées et visaient principalement l'incident du vol de données personnelles des enseignantes et des enseignants ainsi que l'aide financière aux études.

### **Collaboration avec le Protecteur du citoyen**

Chaque année, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation collaborent avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Il importe de préciser que les données du Protecteur du citoyen portant sur l'exercice financier 2020-2021 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.



# 3 LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteurs

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

**Effectif au 31 mars 2021, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires<sup>1</sup>**

SECTEUR <sup>2</sup>	2020-2021	2019-2020	ÉCART
<b>Ministère de l'Éducation</b>			
Secteurs en place avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur qui ont été transférés ou réorganisés			
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	s. o.	52	-
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	s. o.	299	-
Enseignement supérieur	s. o.	160	-
Aide financière aux études	s. o.	248	-
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	s. o.	342	-
Politiques et relations du travail dans les réseaux	s. o.	105	-
Territoires, statistiques et enseignement privé	s. o.	124	-

<sup>1</sup> Effectif en poste au 31 mars 2021 : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

<sup>2</sup> La création du ministère de l'Enseignement supérieur a été annoncée le 22 juin 2020. Toutefois, les effectifs ont été séparés le 1<sup>er</sup> avril 2021.

SECTEUR <sup>2</sup>	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Secteurs réorganisés à la création du ministère de l'Enseignement supérieur			
Réseau éducatif anglophone, relations interculturelles et Autochtones	51	s. o.	-
Soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement	291	s. o.	-
Gouvernance des infrastructures et des ressources	132	s. o.	-
Soutien au réseau et relations avec les partenaires	130	s. o.	-
Prospective, statistiques et politiques	89	s. o.	-
Transformation numérique et ressources informationnelles	175	s. o.	-
Secteurs non affectés par la création du ministère de l'Enseignement supérieur			
Direction du Ministère	57	55	2
Loisir et sport	56	58	-2
Secrétariat à la condition féminine	27	30	-3
<b>Total - Éducation</b>	<b>1 008</b>	<b>1 473</b>	<b>-465</b>
<b>Ministère de l'Enseignement supérieur</b>			
Direction du Ministère	12	s. o.	-
Accessibilité aux études, infrastructures et ressources informationnelles	308	s. o.	-
Développement et soutien des réseaux	126	s. o.	-
Performance, financement et soutien à la gestion	101	s. o.	-
<b>Total - Enseignement supérieur</b>	<b>547</b>	<b>s. o.</b>	<b>547</b>
<b>Total</b>	<b>1 555</b>	<b>1 473</b>	<b>82</b>

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Les effectifs et les budgets afférents du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation ont été séparés le 1<sup>er</sup> avril 2021. Ainsi, les données concernant les effectifs sont communes aux rapports annuels respectifs de ces deux ministères.

Au 31 mars 2021, l'effectif total des deux ministères s'établissait à 1 555 personnes, dont 1 401 avaient un statut d'employé régulier et 154, un statut d'employé occasionnel.

À la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, ce dernier a dû rapidement mettre en place une structure spécifiquement destinée à sa nouvelle mission. Pour ce faire, les autorités ont revu l'ensemble de l'organisation administrative s'y rattachant.

## Formation et perfectionnement du personnel

En 2020, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation se sont assurés de former leur personnel afin de maintenir et d'améliorer leur prestation de services, et ce, malgré la situation sanitaire. Ainsi, pendant l'année civile 2020, ils ont investi 907 783,32 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement de leur personnel, ce qui représente 0,83 % de la masse salariale.

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité<sup>1</sup>

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020 (\$)	2019 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	225 292,87	427 892,69
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	118 140,62	354 285,03
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	297 911,35	403 215,22
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	211 461,04	186 947,16
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	54 977,44	51 331,88
<b>Total</b>	<b>907 783,32</b>	<b>1 423 671,98</b>

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

<sup>1</sup> La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

La diminution des dépenses pour la formation et le perfectionnement s'explique par les nombreuses répercussions de la situation sanitaire. En effet, une grande partie des formations, des conférences, des activités et des colloques prévus par des formatrices et formateurs externes ont été annulés en 2020. Ils ont parfois été remplacés par des formations offertes en mode virtuel, généralement d'une durée plus courte, gratuites et ne requérant aucune dépense de déplacement. Par ailleurs et conformément aux orientations gouvernementales, un effort de rationalisation des dépenses liées à la formation et au développement en contexte de pandémie de COVID-19 a également été consenti.

## Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%) <sup>1</sup>	0,83	1,38
Nombre moyen de jours de formation par personne (j-p.)		
Personnel d'encadrement	0,99	4,21 <sup>4</sup>
Personnel professionnel	1,60	2,89 <sup>4</sup>
Fonctionnaires	1,01	2,78 <sup>4</sup>
<b>Total</b>	<b>1,37<sup>2</sup></b>	<b>2,12<sup>5</sup></b>
Somme allouée par personne (\$)	584,50 <sup>3</sup>	919,09 <sup>6</sup>

Source : Système ODIN.

1 Inclut les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

2 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement et professionnel ainsi que les fonctionnaires, sauf les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

3 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement et professionnel ainsi que les fonctionnaires, sauf les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

4 En 2019 : nombre moyen de jours de formation par personne formée.

5 En 2019 : nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

6 En 2019 : somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'exercice financier, et le nombre moyen d'employées et d'employés présents au cours de la même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie comme une mutation.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	11,9	16,8	17,7 <sup>1</sup>

Source : Système SAGIR.

1 Dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, la valeur présentée était de 17,2. Celle-ci a été mise à jour pendant l'exercice financier 2020-2021.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation s'élèvent à près de 23 milliards de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 20,2 milliards de dollars (88,1 %), représente des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Les deux ministères ont aussi enregistré des revenus globaux totalisant 332,2 millions de dollars et ont effectué des investissements de 13,9 millions de dollars. Ces données sont présentées en détail dans les pages suivantes.

### Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses des deux ministères sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous leur responsabilité. Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses de 2020-2021 à celles de 2019-2020.

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses <sup>1</sup> 2020-2021 (k\$)	Dépenses prévues <sup>1</sup> au 31 mars 2021 (k\$)	Dépenses réelles 2019-2020 (k\$) <sup>2</sup>	Écart <sup>3</sup> (k\$)	Variation <sup>4</sup> (%)
Administration	343 164,0	330 687,0 <sup>5</sup>	255 295,3	75 391,7	29,5
Soutien aux organismes	157 756,8	154 582,3 <sup>6</sup>	129 456,2	25 126,1	19,4
Aide financière aux études	744 050,2	717 635,7 <sup>7</sup>	731 375,3	(13 739,6)	-1,9
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 114 763,4	12 148 868,8 <sup>8</sup>	11 195 105,6	953 763,2	8,5
Enseignement supérieur	6 527 197,0	6 576 930,0 <sup>9</sup>	6 211 661,1	365 268,9	5,9
Développement du loisir et du sport	208 752,5	206 818,6 <sup>10</sup>	100 597,9	106 220,6	105,6
Régimes de retraite	1 263 507,1	1 308 795,7	1 323 716,5	(14 920,8)	-1,1
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale	1 537 832,7	1 517 827,7	1 214 791,5	303 036,2	24,9
Condition féminine	24 199,1	22 536,8 <sup>11</sup>	19 190,8	3 346,1	17,4
<b>Total</b>	<b>22 921 222,8</b>	<b>22 984 682,7</b>	<b>21 181 190,1</b>	<b>1 803 492,5</b>	<b>8,5</b>

<sup>1</sup> États financiers des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2019-2020.

<sup>3</sup> Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'exercice financier terminé.

<sup>4</sup> Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

<sup>5</sup> Dont 59 044,8 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>6</sup> Dont 17 172,1 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>7</sup> Dont 83 970,1 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>8</sup> Dont 295 172,5 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>9</sup> Dont 110 345,7 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>10</sup> Dont 104 997,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

<sup>11</sup> Dont 3 954,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

## **Programme 01 – Administration**

En 2020-2021, les dépenses liées au programme 01 se sont élevées à 330,7 millions de dollars, ce qui représente 1,4 % des dépenses des deux ministères. Il s'agit d'une hausse de 29,5 % comparativement à 2019-2020. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 118,7 millions de dollars pour la rémunération du personnel ainsi que 212,0 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart par rapport à l'année précédente est principalement lié à la rémunération (5,3 millions de dollars) et à des dépenses de fonctionnement (69,3 millions de dollars).

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (59,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 16,4 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à la rémunération (5,3 millions de dollars), à des dépenses de fonctionnement dues à la scission des ministères et au télétravail (3,9 millions de dollars) de même qu'à des dépenses liées au soutien de la transformation numérique du réseau collégial (9,0 millions de dollars).

## **Programme 02 – Soutien aux organismes**

Pour le programme 02, des dépenses de 154,6 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,7 % des dépenses des deux ministères, soit 19,4 % de plus que l'année précédente. L'écart s'explique en majeure partie par une augmentation de l'enveloppe du Soutien à des partenaires en éducation de 20,7 millions de dollars. La dépense du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation a augmenté de 1,8 million de dollars par rapport à celle de l'année précédente pour s'établir à 30,9 millions de dollars. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 33,6 millions de dollars pour son fonctionnement, soit 2,9 millions de dollars de plus que l'année précédente. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont reçu respectivement 2,7 millions de dollars et 2,1 millions de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (17,2 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une hausse de 7,9 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation de 6,5 millions de dollars de l'enveloppe du Soutien à des partenaires en éducation et à une majoration de 1,4 million de dollars de l'enveloppe de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

## **Programme 03 – Aide financière aux études**

Les dépenses du programme 03 ont atteint 717,6 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 3,1 % des dépenses totales engagées par les deux ministères. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, l'attribution de bourses a entraîné des dépenses de 575,8 millions de dollars, ce qui équivaut à 80,2 % des dépenses liées à ce programme. Comparativement à 2019-2020, le coût des bourses a diminué de 5,5 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 99,6 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 8,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette diminution est liée principalement à la baisse du taux d'intérêt et à l'implantation d'une mesure de suspension du recouvrement en lien avec la pandémie. De plus, le taux de provision a diminué, car les impacts de la pandémie sur la capacité de remboursement

des étudiantes et des étudiants ont été surévalués l'an dernier. Les autres bourses versées totalisent 42,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 0,4 million de dollars en comparaison de l'année 2019-2020.

Les mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, y compris les bonifications temporaires ou permanentes et la suspension du paiement des dettes d'études et des intérêts pendant six mois, se sont traduites par un coût estimé de 83,9 millions de dollars au 31 mars 2021. Il est à noter que ces mesures sont intégrées dans le calcul de l'aide totale accordée.

#### **Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Les dépenses liées au programme 04 ont atteint 12,1 milliards de dollars en 2020-2021, soit 52,9 % des dépenses totales. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires (10,2 milliards de dollars) de même que le service de la dette de ces organismes (991,2 millions de dollars)<sup>7</sup>. De plus, 355,0 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire et 593,9 millions de dollars, à l'enseignement privé. En 2020-2021, les dépenses relatives au programme 04 ont augmenté de 8,5 %, ce qui représente 953,8 millions de dollars de plus qu'en 2019-2020.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (295,2 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 658,6 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une variation de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires, à une variation de la clientèle, à une augmentation des coûts du service de la dette et à une hausse des coûts du transport scolaire, entre autres en raison de l'ajout d'une prime pour les chauffeuses et chauffeurs d'autobus.

#### **Programme 05 – Enseignement supérieur**

Les dépenses du programme 05 s'élèvent à 6,6 milliards de dollars, ce qui constitue 28,6 % des dépenses totales en 2020-2021. Dans les cégeps, 2,3 milliards de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 273,0 millions de dollars, au service de la dette. Dans le réseau universitaire, 3,4 milliards de dollars ont été alloués aux activités éducatives et au fonctionnement, dont 25,0 millions de dollars au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette représente une dépense de 442,5 millions de dollars. De plus, 147,1 millions de dollars ont été attribués à l'enseignement collégial privé. En 2020-2021, les dépenses liées au programme 05 ont augmenté de 365,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures prévues dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (110,3 millions de dollars) et de celles annoncées dans les plans budgétaires 2017-2018, 2018-2019 et 2020-2021 (189,0 millions de dollars) ainsi que par d'autres investissements, dont une augmentation de l'aide apportée pour la formation médicale (30,0 millions de dollars).

---

7. La dépense de 991,2 millions de dollars liée au service de la dette des organismes scolaires inclut une dépense de 1,1 milliard de dollars, diminuée d'une dépense négative sans crédits de 75,7 millions de dollars résultant de la variation à la baisse de la provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

## **Programme 06 – Développement du loisir et du sport**

Dans le cadre du programme 06, une somme totale de 206,8 millions de dollars a été allouée sous forme de subventions diverses en 2020-2021, ce qui représente 0,9 % des dépenses des deux ministères. L'augmentation des dépenses de 106,2 millions de dollars comparativement à l'année précédente s'explique notamment par la majoration de l'enveloppe du programme Soutien à l'action bénévole, la mise en place d'un plan de relance du loisir et du sport ainsi que l'attribution d'une aide financière aux camps de jour non municipaux et aux camps de vacances destinés aux personnes handicapées, certifiés ou en voie de l'être dans le contexte de la pandémie. De plus, elle est répartie en diverses augmentations ciblées dans certains programmes clés du Secteur du loisir et du sport.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (105,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 1,2 million de dollars en comparaison de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à de nouvelles mesures budgétaires pour l'année financière 2020-2021, notamment à celle visant à reconnaître l'excellence sportive québécoise.

## **Programme 07 – Régimes de retraite**

Les dépenses enregistrées dans le cadre du programme 07 se chiffrent à 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, ce qui constitue 5,7 % des dépenses des deux ministères. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des différents réseaux. La part de l'employeur s'élève à 107,8 millions de dollars pour le Régime de retraite des enseignants (RRE), à 1,1 milliard de dollars pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 146,5 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport à 2019-2020, la dépense est moins élevée de 14,9 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 1,1 %.

## **Programme 08 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale**

Pour l'année 2020-2021, les dépenses liées au programme 08 totalisent 1,5 milliard de dollars, ce qui représente 6,6 % des dépenses des deux ministères. Il s'agit d'une augmentation de 303,0 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la mise en application de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, sanctionnée le 17 avril 2019, et l'augmentation du financement couvrant les besoins locaux des organismes scolaires. En effet, en vertu de cette loi, le gouvernement investit des sommes importantes annuellement afin d'atteindre une uniformisation complète des taux de taxation pour tous les centres de services scolaires et toutes les commissions scolaires, et de compenser les pertes de revenus attribuables à la baisse de ces taux.

## **Programme 09 – Condition féminine**

Dans le cadre du programme 09, les dépenses s'élèvent à 22,5 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 0,1 % des dépenses des deux ministères, et sont supérieures de 3,3 millions de dollars aux dépenses réelles de 2019-2020. La variation s'explique principalement par une augmentation des investissements dans le Programme de soutien financier à des initiatives visant à répondre aux besoins des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (4,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une diminution de 0,6 million de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à la baisse des investissements pour la mise en œuvre des mesures autochtones en matière de prévention et de sensibilisation concernant la violence conjugale et familiale.

## Revenus par secteur d'activité

### Revenus et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Revenus prévus <sup>1</sup> au 31 mars 2021 (k\$)	Revenus réels 2019-2020 (k\$) <sup>2</sup>	Écart (k\$)	Variation (%)
Recouvrement auprès de tiers	6 794,4	7 064,8	(270,4)	-3,8
Recouvrement de bourses d'études	14 737,0	20 348,4	(5 611,4)	-27,6
Intérêts sur les prêts pour études	5 134,4	19 204,4	(14 070,0)	-73,3
Autres recouvrements et revenus	6 028,0	3 783,1	2 244,9	59,3
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones) <sup>3</sup>	194 971,7	167 038,5	27 933,2	16,7
<b>Total partiel</b>	<b>227 665,5</b>	<b>217 439,2</b>	<b>10 226,3</b>	<b>4,7</b>
Comptes à fin déterminée financés par le gouvernement fédéral				
Langue de la minorité et langues secondes	22 063,2	24 826,7	(2 763,5)	-11,1
Formation dans les pénitenciers fédéraux	184,1	310,9	(126,8)	-40,8
Formation, partenariat et événements spéciaux	23 370,1	901,1	22 469,0	2 493,5
Financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis	41 291,2	17 117,5	24 173,7	141,2
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	13 996,9	23 309,0	(9 312,1)	-40,0
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	100 905,5	66 465,1	34 440,3	51,8
Financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	3 477,3	4 736,8	(1 259,4)	-26,6
Programme <i>Chapeau, les filles!</i>	148,0	186,2	(38,2)	-20,5
<b>Total des revenus</b>	<b>332 196,3</b>	<b>288 827,2</b>	<b>43 369,1</b>	<b>15,0</b>

<sup>1</sup> États financiers des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2019-2020.

<sup>3</sup> Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

En 2020-2021, les revenus des deux ministères ont augmenté de 15,0 % par rapport à 2019-2020, ce qui correspond à une hausse de 43,4 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de 24,2 millions de dollars pour le financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis ainsi que de 22 millions de dollars pour la formation, le partenariat et les événements spéciaux, dont 15,4 millions de dollars pour l'aide aux victimes de violences sexuelles ou de violence conjugale au Québec dans le contexte de la pandémie. La hausse des revenus s'explique également par une somme de 6,6 millions de dollars provenant du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, ainsi que par la fin du protocole d'entente avec le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, justifiant la diminution de 9,3 millions de dollars comparativement à l'année précédente.

Les autres recouvrements et revenus ont augmenté de 59,3 % à la suite d'un revenu de nature non récurrente comptabilisé en 2020-2021.

Par ailleurs, les recouvrements de bourses d'études ont diminué de 27,6 % en 2020-2021 par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par la suspension du paiement des dettes d'études et des intérêts durant six mois en raison de la pandémie.

Enfin, le transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones a augmenté de 27,9 millions de dollars cette année, à la suite notamment de la hausse du nombre d'élèves et de celle de la rémunération du personnel enseignant.

## Investissements

Les investissements des deux ministères, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années ainsi qu'à l'acquisition de biens pour le bon déroulement de leurs activités. L'augmentation des investissements de 2,8 millions de dollars en 2020-2021 est notamment attribuable à la hausse des développements informatiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur et à l'amélioration des infrastructures technologiques, qui assure le bon fonctionnement, l'intégrité et la pérennité des systèmes applicatifs.

### Investissements et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Investissements prévus <sup>1</sup> au 31 mars 2021 (k\$)	Investissements réels 2019-2020 (k\$) <sup>2</sup>	Écart (k\$)	Variation (%)
Mobilier et équipement	617,9	1 042,1	(424,2)	-40,7
Développement informatique	13 299,6	10 053,6	3 246,0	32,3
<b>Total</b>	<b>13 917,5</b>	<b>11 095,7</b>	<b>2 821,8</b>	<b>25,4</b>

<sup>1</sup> États financiers des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2019-2020.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Cette section est partiellement commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

#### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le ministère de l'Enseignement supérieur en 2020-2021 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur ;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles auprès des autorités gouvernementales, pour le Ministère et son réseau, selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03) ;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services du Ministère à sa clientèle et aux partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires ;
- remplir les attentes énoncées dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation à la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État.

Le tableau suivant présente les dépenses réelles en ressources informationnelles du ministère de l'Enseignement supérieur, en fonction des différents projets et activités, pour l'exercice 2020-2021.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets <sup>1</sup>	2 005,2	116,3
Activités <sup>2</sup>	0,0	5 030,8
<b>Total</b>	<b>2 005,2</b>	<b>5 147,1</b>

Source : Données compilées par la Direction du financement et du soutien aux réseaux et aux partenaires.

<sup>1</sup> Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

<sup>2</sup> Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

## Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements réels ont été répartis, d'une part, selon les projets et les activités relevant uniquement du Ministère et, d'autre part, selon ceux communs aux deux ministères.

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui se trouvent à la phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

### Projets du ministère de l'Enseignement supérieur

Pour les quatre projets suivants, la phase de réalisation-exécution s'est poursuivie ou a été amorcée au cours de l'année 2020-2021. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projets.

**1- Gestion de la fermeture des cycles d'attribution de l'aide financière aux études**

Mise en place des mesures et des conditions qui rendront possible la fermeture définitive des cycles d'attribution dans le système existant d'attribution de l'aide financière aux études.

**2- Adaptation du site Web de l'Aide financière aux études aux appareils mobiles**

Réaménagement des informations et développement d'une version mobile du dossier étudiant Internet (DEI) pour permettre à l'étudiante ou l'étudiant de retrouver plus facilement les renseignements relatifs à l'aide financière accordée en utilisant l'appareil de son choix.

**3- Banque de ressources éducatives en enseignement supérieur**

Dans le contexte de la pandémie, au printemps 2020, début du déploiement en accéléré d'une banque de ressources visant à soutenir les différents acteurs pédagogiques de l'enseignement supérieur dans l'adaptation de leurs cours à un contexte de formation à distance.

**4- Outil de suivi du Guichet des affaires collégiales et de gestion intégrée des informations**

Mise en place d'une interface permettant la centralisation de toutes les demandes en lien avec l'actualisation et le développement de l'offre de formation collégiale.

## Projets communs aux ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation

Pour les cinq projets suivants, la phase de réalisation-exécution s'est poursuivie ou a été amorcée au cours de l'année 2020-2021.

### 1- Gestion des identités et des accès

Mise en place d'une solution technologique d'identification et d'authentification au regard de la gestion des accès aux services des ministères.

### 2- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Mise en place des assises nécessaires pour soutenir la réception, l'analyse et le suivi des différentes demandes d'autorisation des organismes scolaires en lien avec les programmes d'études en vue d'assurer la qualité, l'intégrité, la conservation et l'accessibilité de l'ensemble des informations.

### 3- Modernisation de la gestion des demandes d'accès

Optimisation du traitement et du suivi des demandes d'accès à l'information ainsi que de la reddition de comptes.

### 4- Amélioration de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs d'épreuves

Optimisation et uniformisation de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature au collégial, en français et en anglais, et de l'épreuve unique de français en 5<sup>e</sup> année du secondaire.

### 5- Modernisation des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.



# 4 LES AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

En 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation ont eu recours aux services de 1 460,0 équivalents temps complet (ETC) comparativement à 1 481,6 en 2019-2020, ce qui constitue une diminution de 21,6 ETC (1,4 %). Cette baisse est due principalement à l'annulation des épreuves ministérielles, qui requièrent une embauche massive de correctrices et de correcteurs, ainsi qu'à la participation des deux ministères à la cible d'attrition de l'effectif gouvernemental.

### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021<sup>1</sup>

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés <sup>2</sup> [4] = [3] / 1 826,3	Nombre d'employés et d'employés au 31 mars 2021
Personnel d'encadrement <sup>3</sup>	205 668,3	220,0 <sup>4</sup>	205 888,3	112,7	9
Personnel professionnel	1 640 529,2	16 932,5	1 657 461,8	907,6	446
Personnel de bureau, technicien et assimilé	790 074,1	3 275,1	793 349,2	434,4	130
Personnel ouvrier, d'entretien et de service	9 765,0	0,0	9 765,0	5,3	970
<b>Total 2020-2021</b>	<b>2 646 036,6</b>	<b>20 427,6</b>	<b>2 666 464,3</b>	<b>1 460,0</b>	<b>1 555</b>
<b>Total 2019-2020</b>	<b>2 689 144,0</b>	<b>16 762,4</b>	<b>2 705 906,5</b>	<b>1 481,6</b>	<b>1 473</b>

Sources : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision) du Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR.

<sup>1</sup> Inclut les données de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

<sup>2</sup> Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35,0 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

<sup>3</sup> Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

<sup>4</sup> Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles et des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

Au 31 mars 2021, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation était de 2 572 941,0 heures rémunérées, soit 1 409,0 ETC. Les deux ministères dépassent donc leur cible commune de 93 523,3 heures rémunérées, ce qui représente 51,0 ETC.

Afin de respecter sa cible pour la prochaine année, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avait adopté, en janvier 2020, des mesures de contrôle de l'effectif et des heures rémunérées. Ces mesures touchaient, entre autres, les contrats occasionnels, la dotation relative aux postes laissés vacants par un départ à la retraite, les heures supplémentaires, les horaires majorés ainsi que certains postes vacants. Le ministère de l'Enseignement supérieur poursuivra ces mesures.

## Contrats de service

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021<sup>1</sup>

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	407,0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	6	691,2
<b>Total des contrats de service</b>	<b>12</b>	<b>1 098,2</b>

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

<sup>1</sup> Les données s'appliquent au ministère de l'Enseignement supérieur.

<sup>2</sup> Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.2 Développement durable

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020) a été rendu public en juin 2017.

Ce plan a été élaboré et déposé avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur et était toujours en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021.

Il précise la contribution des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020). Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique dans ce domaine.

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> )	Pourcentage de relevés fiscaux transmis uniquement de façon électronique	60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	82 %	Atteinte
	Pourcentage de documents transmis à l'Aide financière aux études de façon électronique	50 % des documents transmis de façon électronique	86 %	Atteinte
	Nombre de demandes d'aide imprimées sur papier	Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	2 700	Atteinte
	Pourcentage de certificats de garantie remis de façon électronique	90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	92 %	Atteinte
2. Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Pourcentage de mètres carrés de cloisons écoresponsables par opposition à la construction de cloisons traditionnelles	100 %	s. o.	s. o.
3. Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants (ministère de l'Éducation)	Traces écrites de la prise en compte des principes de développement durable dans les réflexions et les décisions liées aux travaux	Poursuite de la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	RAG MEQ <sup>1</sup>	–

<sup>1</sup> RAG MEQ : *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
4. Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable	s. o. <sup>2</sup>	200 diplômés de la formation professionnelle, 634 diplômés du collégial et 782 diplômés universitaires	s. o.
5. Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation professionnelle – DEP)	s. o.	36,8 % (Résultat 2019-2020 : 36,8 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation collégiale – DEC)	s. o.	51,4 % (Résultat 2019-2020 : 43,4 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – baccalauréat)	s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 50,9 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – maîtrise)	s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 63,3 %)	s. o.

2 En fonction des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, certaines cibles n'ont pas été établies au moment de la publication du PADD 2016-2020.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
6. Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Production de documents méthodologiques adaptés à l'élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques	Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte
7. Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification (ministère de l'Éducation)	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	s. o.	RAG MEQ	-
8. Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (ministère de l'Éducation)	Mise sur pied des groupes selon la norme d'allocation et la décision ministérielle	1 010 classes en 2020-2021	RAG MEQ	-
9. Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire (ministère de l'Éducation)	Proportion de la valeur nette de la contribution du partenaire privé pour l'achat de l'équipement nécessaire	Bonification de 15 % de l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	RAG MEQ	-

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
10. Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Nombre d'entreprises de service en gestion immobilière qui favorisent l'insertion sociale dans leurs activités de gestion administrative	1	1	Atteinte
11. Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail ( <b>ministère de l'Enseignement supérieur</b> et ministère de l'Éducation)	Rapports d'étape annuels	s. o.	s. o.	s. o.
	Promotion et diffusion du plan d'action	Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Poursuite des activités annuelles en lien avec la santé des personnes	Réalisation des activités	Atteint	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
12. Augmenter le nombre d'organismes scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (ministère de l'Éducation)	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	RAG MEQ	-
13. Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable (ministère de l'Éducation)	Nombre de situations d'apprentissage élaborées	8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	RAG MEQ	-
	Formations offertes	3 sessions de formation offertes	RAG MEQ	-
	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Diffusion d'un guide d'accompagnement	RAG MEQ	-
14. Assurer la vitalité des petites communautés (ministère de l'Éducation)	Sommes versées selon les normes précisées	4,5 M\$ versés chaque année	RAG MEQ	-
15. Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques (ministère de l'Éducation)	Nombre de véhicules achetés	50 véhicules achetés chaque année	RAG MEQ	-

**Action 1 :** Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique (ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	82 %	Atteinte
50 % des documents transmis de façon électronique	86 %	Atteinte
Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	2 700	Atteinte
90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	92 %	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours. Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les résultats ont été au-delà des cibles fixées en ce qui concerne l'ensemble des indicateurs.

Les mesures, qui ont pour but de réduire la consommation de papier, sont les suivantes :

- Transmission électronique des relevés fiscaux aux bénéficiaires offrant leur consentement ;
- Modification du système informatique pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de transmettre leurs documents par voie électronique directement dans leur dossier ;
- Diminution du volume d'impression des demandes d'aide financière en format papier ;
- Transmission électronique des certificats de garantie.

**Action 2 :** Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
100 %	S. O.	S. O.

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle. Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

En l'absence de travaux réalisés en 2020-2021, aucune cloison n'a été installée.

**Action 3 :** Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 4 :** Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	200 diplômés de la formation professionnelle 634 diplômés du collégial 782 diplômés universitaires	s. o.

Source : Données compilées par la Direction des indicateurs et des statistiques, en collaboration avec la Direction des statistiques et de l'information de gestion.  
Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation se sont engagés, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un indicateur présentant le nombre de diplômées et de diplômés des programmes de formation visant l'acquisition de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable.

Ce nombre de diplômées et de diplômés connaît une hausse constante depuis 2014, exception faite de la dernière année observée (2019)<sup>8</sup>. En 2019, 200 diplômes d'études professionnelles (DEP)<sup>9</sup> ont été décernés pour des programmes axés sur le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable, un nombre relativement constant depuis l'année 2014. Au collégial, 634 sanctions des études (DEC et AEC) ont été délivrées en 2019, ce qui représente une augmentation marquée de 8,9 % depuis 2014. Finalement, 782 diplômes universitaires ont été décernés pour l'année civile 2019.

8. Il est à noter qu'en ce qui concerne la période 2010-2015, les données statistiques pour les programmes de formation professionnelle visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable, présentées dans le [Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#), ne renvoient qu'au seul programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* (DEP 5179).

9. Ce nombre comprend les diplômes des programmes *Protection et exploitation de territoires fauniques* (DEP 5179) et *Conduite de procédés de traitement de l'eau* (DEP 5328). Les données incluent les anciennes et les nouvelles versions des programmes d'études, en plus des versions anglophone et francophone de chacun d'eux.

**Action 5 :** Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)<sup>10</sup>

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	36,8 % (Résultat 2019-2020 : 36,8 %)	s. o.
s. o.	51,4 % (Résultat 2019-2020 : 43,4 %)	s. o.
s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 50,9 %)	s. o.
s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 63,3 %)	s. o.

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi, en collaboration avec la Direction de la méthodologie et de la recherche.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation se sont engagés, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'ISQ, un indicateur concernant l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable. La situation des personnes en fonction du type de diplôme obtenu est présentée dans le tableau qui suit.

### Répartition des titulaires d'un diplôme lié aux domaines des filières vertes et du développement durable en fonction du type de diplôme (en pourcentage)

	EN EMPLOI			AUX ÉTUDES	À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	PERSONNES INACTIVES
	Domaine lié à la formation		Domaine non lié à la formation			
	Temps plein	Temps partiel				
DEP (après 10 mois)	36,8	2,6	22,5	15,4	12,7	9,9
DEC (après 10 mois)	51,4	3,9	7,5	33,8	3,4	
Baccalauréat (après 20 mois)	50,9	5,2	13,8	25,3	4,8	
Maîtrise (après 20 mois)	63,3	5,0	14,1	12,3	5,3	

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi, en collaboration avec la Direction de la méthodologie et de la recherche.

10. Les résultats ont été obtenus à la suite des plus récentes enquêtes menées auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire en 2017, de la formation technique au collégial en 2020 et de la formation universitaire en 2019.

**Action 6 :** Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction générale des affaires collégiales, en collaboration avec la Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 23, « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée », de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

En 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation ont utilisé les outils élaborés dans tous les ateliers d'analyse de profession en formation professionnelle ou technique.

**Action 7 :** Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 8 :** Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 9 :** Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 10 :** Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1	1	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la SGDD 2015-2020.

En 2018-2019, un contrat de trois ans pour la destruction des documents confidentiels, conclu avec une entreprise qui favorise l'insertion sociale dans ses activités de gestion administrative, a été renouvelé.

**Action 11 :** Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
Réalisation des activités	Atteint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle, en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

Cette action répond aux objectifs 5.1 et 5.2 de la SGDD 2015-2020.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, plusieurs activités prévues en 2020-2021 dans le domaine de la prévention ou dans celui de la promotion de la santé, des saines habitudes de vie et du bien-être au travail ont dû être annulées depuis le 16 mars 2020 en raison du confinement imposé et des mesures sanitaires en vigueur.

Malgré cela, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ont soutenu plusieurs initiatives dans le but de promouvoir la santé et le bien-être au travail, dont les suivantes :

- l'inscription de 52 personnes au Défi Entreprises 2020 (en mode virtuel) ;
- la promotion des défis virtuels de Pierre Lavoie ;
- la promotion du Mois de la nutrition 2021 ;
- la formation d'une équipe Teams pour le Défi Entreprises virtuel 2021, qui a permis la création d'une synergie et d'un sentiment d'appartenance malgré le télétravail et le déroulement à distance de l'événement.

En plus de ces activités, plusieurs manchettes et chroniques ont été publiées sur l'intranet des deux ministères pour faire la promotion de saines habitudes de vie telles que la marche et une bonne alimentation.

Plusieurs initiatives ont également été déployées pour soutenir les membres du personnel dans la prévention et dans le maintien de leur santé psychologique :

- la diffusion de sept chroniques traitant de différents sujets en lien avec la santé psychologique ;
- l'offre d'une formation : *Préserver son équilibre et son bien-être professionnel et personnel* ;
- l'offre d'un atelier dans les équipes de travail : *Préserver le bien-être au travail* ;
- l'offre de webinaires en lien avec la santé psychologique ;
- l'organisation de deux conférences portant sur la santé psychologique ;
- la promotion des services du Programme d'aide aux employés par des manchettes et des chroniques sur divers sujets en relation avec la santé psychologique ;
- le lancement du guide concernant la Politique-cadre en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

**Action 12 :** Augmenter le nombre d'organismes scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 13 :** Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 14 :** Assurer la vitalité des petites communautés (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Action 15 :** Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

### **Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable**

Les réponses aux recommandations du commissaire au développement durable ne concernent que le ministère de l'Éducation et sont présentées dans son *Rapport annuel de gestion 2020-2021*.

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le ministère de l'Enseignement supérieur contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. En 2020-2021, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année.

### Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU <sup>1</sup>	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	6	2	1	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	1	1	10
Capitale-Nationale	4	2	-	6
Mauricie	10	1	1	12
Estrie	7	1	1	9
Montréal	10	1	-	11
Outaouais	8	1	-	9
Abitibi-Témiscamingue	9	2	1	12
Côte-Nord	5	3	-	8
Nord-du-Québec	5	-	-	5
Gaspésie	3	2	-	5
Îles-de-la-Madeleine	5	2	-	7
Chaudière-Appalaches	7	2	-	9
Laval	5	2	-	7
Lanaudière	6	2	-	8
Laurentides	4	1	-	5
Montérégie	6	-	-	6
Centre-du-Québec	10	-	-	10
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>148</b>

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille.

<sup>1</sup> Le terme « en continu » a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

## Bilan par région

### Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Promouvoir les études supérieures dans la région du Bas-Saint-Laurent par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) du Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir la création d'une unité mixte de recherche (UMR) sur le thème du numérique en appui au développement des régions à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).	Réalisée
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir l'UQAR dans son mandat de développement régional au Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir financièrement l'UQAR pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu

### Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours
<b>Priorité 3</b>	
Soutenir financièrement la délocalisation du programme de formation en médecine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En continu
Soutenir la création d'une UMR sur le thème des déterminants de la santé durable à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).	Réalisée

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 11</b>	
Soutenir les collèges dans leurs efforts pour accroître la diplomation dans les programmes <i>Technologie forestière</i> et <i>Technologie de la transformation des produits forestiers</i> .	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu

### Région 03 – Capitale-Nationale

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy inc. (CERFO).	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région de la Capitale-Nationale.	En cours
<b>Priorité 6</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'attraction, le développement et la rétention des talents par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.	En cours
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique.	En continu

### Région 04 – Mauricie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Mauricie.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir le développement de la main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'activité économique en forte demande par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Mauricie.	En cours
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Mauricie.	En continu
Soutenir l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dans son mandat de développement régional en Mauricie.	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Soutenir la création d'une UMR sur le thème des matériaux avancés pour la transition énergétique à l'UQTR.	Réalisée
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE), affilié au Collège Shawinigan.	En continu

## Région 05 – Estrie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Soutenir la réussite à l'enseignement collégial et universitaire par l'intermédiaire des actions du pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur en contexte de crise sanitaire.	Réalisée
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Estrie.	En continu

## Région 06 – Montréal

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 3</b>	
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de Montréal.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur montréalais.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI).	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Montréal.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région de Montréal.	En cours
Favoriser l'adaptation de l'offre de formation à l'essor de l'intelligence artificielle par l'intermédiaire du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle.	En cours
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu

## Région 07 – Outaouais

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Favoriser la persévérance et la réussite des stagiaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.	En continu
Offrir des bourses d'excellence aux étudiantes et aux étudiants inscrits à un programme agréé de 1 <sup>er</sup> cycle de formation à l'enseignement.	En continu
Soutenir financièrement la délocalisation du programme de doctorat en médecine de l'Université McGill à Gatineau.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 5</b>	
Soutenir les activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la cybersécurité.	En continu
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir l'Université du Québec en Outaouais (UQO) dans son mandat de développement régional.	En continu
Soutenir financièrement l'UQO pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu

### Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue.	En cours
Soutenir financièrement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu
Soutenir l'UQAT dans son mandat de développement régional.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours
<b>Priorité 3</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Soutenir la création d'une UMR sur les enjeux autochtones à l'UQAT.	Réalisée
<b>Priorité 5</b>	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre technologique des résidus industriels (CTRI).	En continu

## Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale de la Côte-Nord.	En continu
<b>Priorité 5</b>	
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de la Côte-Nord.	En cours
<b>Priorité 7</b>	
Soutenir le déploiement d'une antenne universitaire à Baie-Comeau.	En cours
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Côte-Nord.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Côte-Nord.	En continu
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours

## Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale du Nord-du-Québec.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir la vitalité économique du Nord-du-Québec par le financement du Centre d'études collégiales à Chibougamau.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'Écofaune boréale (CCTT en fourrure nordique).	En continu
<b>Priorité 3</b>	
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Nord-du-Québec.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu

## Région 11 – Gaspésie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles.	En cours
Promouvoir les études supérieures dans la région de la Gaspésie par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorités 3 et 7</b>	
Favoriser l'accessibilité aux études collégiales dans la région de la Gaspésie par l'intermédiaire des sites d'enseignement décentralisés.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale en Gaspésie.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de la Gaspésie.	En continu

### Région 11 (suite) - Îles-de-la-Madeleine

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice du Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.	En cours
Promouvoir les études supérieures dans la région des Îles-de-la-Madeleine par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours
<b>Priorité 3</b>	
Consolider l'offre de formation collégiale aux Îles-de-la-Madeleine.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu

### Région 12 - Chaudière-Appalaches

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 9</b>	
Soutenir l'embauche et l'insertion professionnelle d'étudiantes et d'étudiants internationaux par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Chaudière-Appalaches.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
<b>Priorité 10</b>	
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Chaudière-Appalaches.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Soutenir l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans son mandat de développement régional en Chaudière-Appalaches.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 11</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de la Chaudière-Appalaches.	En cours

### Région 13 – Laval

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Laval.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir financièrement les initiatives du Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative.	En cours
<b>Priorité 8</b>	
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu

### Région 14 – Lanaudière

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir le fonctionnement d'INÉDI, un centre d'expertise et de recherche en design industriel.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 7</b>	
Susciter l'intérêt de la population étudiante pour la formation universitaire par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de Lanaudière.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.	En cours

### Région 15 – Laurentides

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région des Laurentides.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
<b>Priorité 3</b>	
Soutenir le développement de parcours intégrés d'études collégiales et universitaires par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur des Laurentides.	En cours

### Région 16 – Montérégie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir financièrement le fonctionnement de Cintech agroalimentaire, un centre d'innovation technologique en agroalimentaire.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu

## Région 17 – Centre-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dans son mandat de développement régional dans le Centre-du-Québec.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale dans le Centre-du-Québec.	En continu
<b>Priorité 3</b>	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Centre-du-Québec.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) et du Centre d'innovation sociale en agriculture.	En continu
Soutenir financièrement l'Institut national d'agriculture biologique, affilié au Cégep de Victoriaville.	En continu

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime de protection similaire contre les représailles. Aux ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel.

En 2020-2021, la responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures et des cibles pour favoriser l'embauche et la représentativité de personnes faisant partie de groupes cibles.

### Données globales

#### Effectif régulier au 31 mars 2021<sup>1</sup>

Nombre de personnes occupant un poste régulier au ministère de l'Éducation	Nombre de personnes occupant un poste régulier au ministère de l'Enseignement supérieur	Nombre total de personnes occupant un poste régulier
895	490	1 385

Source : Système SAGIR.

<sup>1</sup> Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

#### Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021<sup>1</sup>

RÉGULIER <sup>2</sup>	OCCASIONNEL <sup>3</sup>	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
94	228	77	33	432

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Données préliminaires.

<sup>2</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

<sup>3</sup> Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée.

## Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

### Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021<sup>1 et 3</sup>

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) <sup>2</sup>
Régulier	94	15	6 <sup>4</sup>	3 <sup>4</sup>	2 <sup>4</sup>	17	18,1
Occasionnel	228	10				15	6,6
Étudiant	77	19 <sup>4</sup>				15	19,5
Stagiaire	33					5	15,2
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>12,0</b>

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires.

2 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2020-2021 dans le statut d'emploi.

3 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

4 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier un individu en particulier.

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (%)

STATUT D'EMPLOI	2020-2021 <sup>1</sup>	2019-2020 <sup>2</sup>	2018-2019 <sup>2</sup>
Régulier <sup>3</sup>	18,1	19,0	14,4
Occasionnel	6,6	10,6	10,2
Étudiant	19,5	24,3	16,8
Stagiaire	15,2	29,2	20,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires.

2 Données finales.

3 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

#### Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones ou personnes handicapées) dans les emplois réguliers, occasionnels et étudiants ainsi que les stages, dans le but d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année<sup>1</sup>**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	27	2,1	25	1,9	22	1,8
Autochtones	7	0,5	6	0,5	4	0,3
Personnes handicapées	18	1,4	21	1,6	19	1,5
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>4,0</b>	<b>52</b>	<b>4,0</b>	<b>45</b>	<b>3,6</b>

Source : Système SAGIR et *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

<sup>1</sup> Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année<sup>1</sup>**

Groupe cible par région ou regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal et Laval	34	19,3	40	18,4	35	15,8
MVE Capitale-Nationale	126	9,3	116	8,3	101	7,6
MVE Mauricie	1	7,1	0	0,0	0	0,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

**Rappel des cibles de représentativité**

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Mauricie : 5 %.

## Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	1,77

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

### Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi<sup>1</sup>

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	94	228	77	33	<b>432</b>
Nombre de femmes embauchées	53	146	50	23	<b>272</b>
Taux d'embauche des femmes (%)	56,4	64,0	64,9	69,7	<b>63,0</b>

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021<sup>1</sup>

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (femmes et hommes)	114	893	230	144	4	<b>1 385</b>
Nombre total de femmes	57	539	178	116	0	<b>890</b>
Taux de représentativité des femmes (%)	50,0	60,4	77,4	80,6	0,0	<b>64,3</b>

Source : Système SAGIR.

<sup>1</sup> Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pendant un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chap. F-3.1.1).

### Nombre de dossiers en lien avec le PDEIPH soumis à Infrastructures technologiques Québec

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
3	1	0

### Nombre de nouvelles participantes et de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
1	0	0

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

### Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)<sup>1</sup>

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2020-2021
Sollicitation systématique des groupes cibles dans les bassins de qualification lors du recrutement	Tous	32 personnes embauchées (personnel régulier et occasionnel)
Imputation du traitement des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires membres des groupes cibles au budget de la réserve ministérielle	Tous	55 étudiantes et étudiants ou stagiaires
Promotion de la mesure de soutien financier pour attirer des candidates et des candidats membres des minorités visibles et ethniques habitant dans la grande région de Montréal et acceptant un emploi dans la fonction publique à l'extérieur de cette région	MVE	1 personne
Promotion de la mesure de remboursement des frais de déplacement pour les employées et employés membres des minorités visibles et ethniques qui sont promus à un emploi de cadre de classe 4	MVE	Aucun cadre de classe 4

<sup>1</sup> Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées.

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2020-2021
Promotion de la mesure d'intégration en emploi qui permet d'offrir un emploi professionnel ou technique d'un an aux nouveaux arrivants et arrivantes membres des minorités visibles et ethniques dans leur domaine de compétence, qu'ils soient inscrits ou non dans une banque de personnes qualifiées	MVE	1 personne
Actualités intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	MVE, anglophones et Autochtones	Tout le personnel des deux ministères
Activité de formation sur la diversité culturelle	MVE, anglophones et Autochtones	12 employées et employés
Actualités intranet promouvant, entre autres, la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel des deux ministères

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1) précise que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel ainsi que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils. Ce délai peut être prolongé de 10 jours civils.

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues

423 (dont 3 demandes dont le dossier a été ouvert en 2021-2022, mais reçues avant le 31 mars 2021)

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et du délai de traitement

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
De 0 à 20 jours	43 (dont 1 demande d'avis aux tiers)	26	s. o.
De 21 à 30 jours	112 <sup>1</sup>	8	s. o.
31 jours ou plus (le cas échéant)	190 <sup>1</sup>	23 <sup>1</sup>	s. o.
<b>Total</b>	<b>345<sup>1</sup></b>	<b>57<sup>1</sup></b>	<b>s. o.</b>

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

<sup>1</sup> Les données comprennent des demandes reçues en 2019-2020, mais ayant obtenu une réponse en 2020-2021.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue<sup>1</sup>

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	120 <sup>1</sup>	35 <sup>1</sup>	s. o.	s. o.
Partiellement acceptée	123 <sup>1</sup>	12 <sup>1</sup>	s. o.	Voir la note 2
Refusée (entièrement)	29 <sup>1</sup>	1 <sup>1</sup>	s. o.	Voir la note 2
Autre	73 <sup>1</sup>	91	s. o.	Aucun document dans 7 cas, fermeture administrative dans 1 cas

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

<sup>1</sup> Les données comprennent des demandes reçues en 2019-2020, mais ayant obtenu une réponse en 2020-2021.

<sup>2</sup> Lorsque les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ne sont pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'ils ont donné un accès partiel, qu'ils ont refusé l'accès ou que l'accès à ces documents relève de la compétence d'un autre organisme public), ils appuient toujours leur décision sur les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces dispositions peuvent notamment être relatives à la protection de renseignements touchant des tiers, à des avis, à des recommandations ou encore à des analyses ou à des documents destinés aux ministres. En 2020-2021, les articles principalement invoqués ont été les suivants : 9, 14, 15, 22, 23, 24, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1 et 88.

## Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information du Québec	15

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2020-2021, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) a reçu 423 demandes d'accès à l'information relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 463 demandes en 2019-2020. Cela équivaut à une diminution de 9,4 % du nombre de demandes. Le délai moyen de traitement des demandes a toutefois connu une légère hausse, passant de 34,8 jours en 2019-2020 à 36,1 jours en 2020-2021, pour une augmentation de 1,3 jour en moyenne. Les demandes soumises portaient sur des documents administratifs dans une proportion de 86,5 % et des renseignements personnels dans une proportion de 13,5 %. Enfin, sur les 423 demandes, 360 ont été reçues, traitées et fermées durant l'exercice financier. Au 31 mars 2021, 63 demandes étaient toujours en traitement.

Toute citoyenne ou tout citoyen peut formuler une demande d'accès à des documents. En 2020-2021, les origines des demandes étaient les suivantes :

- 166 (39,2 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 79 (18,7 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 45 (10,6 %) : recherchistes parlementaires ;
- 76 (18,0 %) : associations ou groupes ;
- 15 (3,5 %) : représentantes ou représentants du domaine légal ;
- 23 (5,4 %) : organismes publics ;
- 19 (4,5 %) : entreprises privées.

### **Explication de l'écart par rapport à la cible**

Le nombre de demandes d'accès à l'information reçues a connu une diminution de 9,4 % durant la dernière année, mais une augmentation de 38,2 % depuis 5 ans, passant de 306 en 2016-2017 à 423 en 2020-2021. Dans les dernières années, le traitement des demandes s'est complexifié en raison du nombre et de la diversité des documents visés. Pour ces raisons, le délai de traitement a augmenté et le nombre de demandes traitées dans le délai légal de 20 jours civils a baissé. Enfin, les activités de la DAIP ont été perturbées par la pandémie à la fin de l'année financière 2019-2020 et au début de 2020-2021, mais aussi par le type de demandes d'accès liées à cette situation, ce qui a retardé le traitement de certaines demandes.

### **Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification**

La DAIP a répondu à 1 509 demandes de renseignements personnels, portant sur 2 182 personnes physiques, dans un délai moyen de 7,2 jours. Ces demandes ont été faites par des équipes d'enquête ou de vérification d'organismes publics, une direction de la protection de la jeunesse et un corps de police.

### **Activités liées à la protection des renseignements personnels**

En matière de protection des renseignements personnels, le personnel de la DAIP a également été actif sur différents plans :

- l'élaboration de 20 projets de sondage, en collaboration avec diverses unités ministérielles ;
- la production de 185 avis portant sur des communications de renseignements personnels ;
- le traitement de 82 demandes de consultation en lien avec une collecte, une communication ou l'utilisation de renseignements personnels ;

- la collaboration avec 2 équipes de recherche en ce qui a trait à des renseignements détenus par les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, et l'offre de 6 formations sur ce sujet à 104 membres du personnel et à 11 ressources externes ;
- la contribution à la gestion des projets ministériels à l'égard de la protection de la vie privée.

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

### Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 1.	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : s. o.	Non

Source : Direction générale des communications.

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : <i>Le 9 octobre 2014.</i> <i>Il est à noter qu'en attendant de se doter de sa propre politique linguistique, le ministère de l'Enseignement supérieur partage celle qui est en vigueur au ministère de l'Éducation.</i>	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : s. o.	Non

Source : Direction générale des communications.

## Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles : <i>La politique linguistique institutionnelle est accessible sur les sites intranet des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions.</i></p>	Oui
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ? s. o.</p>	

Source : Direction générale des communications.

Les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation se font un devoir d'appliquer avec rigueur les dispositions de la politique linguistique et les recommandations de l'Office québécois de la langue française. En ce sens, les Services linguistiques n'hésitent pas à consulter ses conseillères et ses conseillers pour obtenir un avis concernant l'emploi d'un terme, l'application d'une règle ou l'interprétation d'un article de la politique.

Bien plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et les activités du Ministère. Par conséquent, le personnel a à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi que des logiciels reconnus de correction de textes. De plus, les Services linguistiques gèrent une boîte courriel, à l'intention des employées et des employés, réservée aux questions d'ordre linguistique ou en lien avec l'application de la politique.

Pour s'assurer que toutes les unités administratives utilisent à l'oral comme à l'écrit un français de qualité, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation maintiennent une offre de formations sur la rédaction stratégique et la rédaction Web, le perfectionnement du français et l'utilisation de l'outil Antidote. Une série de capsules linguistiques ont aussi été publiées sur les sites intranet des deux ministères.

Par ailleurs, tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. Ainsi, au cours de l'année 2020-2021, 1 790 documents (27 314 pages) ont été soumis à une révision linguistique et 33 documents (214 pages) ont été traduits de l'anglais au français.

Enfin, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone et des communautés autochtones, 1 893 demandes de services linguistiques en langue anglaise ont été traitées. Au total, 3 549 documents (25 552 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais. Par rapport aux données recueillies pour l'exercice financier 2019-2020, il faut souligner une hausse considérable du nombre de documents traduits. Cette augmentation est attribuable au contexte de pandémie et aux mesures gouvernementales associées, qui commandaient que les communications écrites en matière de santé publique soient aussi offertes en anglais.

## 4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Cette section est commune au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

### Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes ;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation s'assurent de la mise en œuvre de quatre interventions. La Stratégie a pris fin le 31 mars 2021 et sera prolongée pour l'année 2021-2022.

**Action structurante :** Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Intervention ministérielle 1 :** Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Intervention ministérielle 2 :** Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Intervention ministérielle 3 :** Informer et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle à propos des stéréotypes concernant les métiers et les professions et de l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Intervention ministérielle 4 :** Bonifier l'aide financière aux études pour les étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale (ministère de l'Enseignement supérieur)

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'engage à améliorer la conciliation des responsabilités associées à la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. Les familles monoparentales doivent pouvoir compter sur un soutien particulier pour la poursuite d'un projet d'études. Le Ministère a donc bonifié l'aide financière accordée à ces familles pour l'année d'attribution 2017-2018 et les années suivantes. Au moment de sa mise en place, cette mesure avait pour objectif d'offrir une aide additionnelle totale de 11,2 millions de dollars à 11 300 étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale, soit en moyenne 994 \$ de plus en bourses par année.

Le Programme de prêts et bourses a subi une baisse globale du nombre d'inscriptions, et le nombre de bénéficiaires chefs de famille monoparentale a également beaucoup diminué. Toutefois, grâce à la bonification, l'aide moyenne accordée sous forme de bourses demeure élevée.

Pour l'année 2020-2021, les données sont partielles puisque l'année de référence se termine le 30 août 2021. En date du 31 mars 2021, 8 086 chefs de famille monoparentale avaient bénéficié du Programme de prêts et bourses et reçu en moyenne 2 926 \$ de plus en bourses, ce qui représente une augmentation de près de 41,6 % par rapport à l'année de référence de la mesure, soit 2016-2017. La bonification a permis d'augmenter de façon importante la somme de l'aide financière versée par chef de famille monoparentale.

## Autres interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**Intervention ministérielle 1 :** S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

**Intervention ministérielle 2 :** Poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation)

Le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des femmes inscrites à des programmes de formation professionnelle ou technique, ou à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines du génie où l'on constate une sous-représentation féminine.

Grâce à la mise en commun des contributions financières de 20 partenaires, des bourses nationales sont attribuées dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!* et des prix nationaux sont remis dans le volet *Excelle Science*. Au total, 66 femmes de toutes les régions du Québec ont été récompensées.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2020-2021	2019-2020	2018-2019
Nombre de participantes - <i>Chapeau, les filles!</i> - <i>Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	311	383	348
		79	62	92
Nombre de partenaires		20	21	21
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	22	23	18
Nombre de journées thématiques <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant!</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	0	2	3

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

Le nombre de participantes à *Chapeau, les filles!* a connu une faible baisse, passant de 383 en 2019-2020 à 311 en 2020-2021. La participation au volet *Excelle Science* présente toutefois une légère hausse puisque le nombre est passé de 62 en 2019-2020 à 79 en 2020-2021.

Les projets novateurs, soutenus financièrement par les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, sont menés par le réseau scolaire et les cégeps, et visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois majoritairement masculins ainsi que celui des hommes à des emplois majoritairement féminins. Un total de 22 projets ont été acceptés en 2020-2021. Les 13 projets provenant du réseau scolaire ont reçu un financement de 86 919 \$ et les 9 projets déposés par des cégeps ont bénéficié d'une somme de 80 808 \$.

En 2020-2021, aucune demande n'a été faite en lien avec les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*.

**Intervention ministérielle 3 :** Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence (ministère de l'Éducation)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

## Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation poursuivent l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans leurs interventions. Ainsi, en 2020-2021, la grille d'analyse prévue a été appliquée aux instruments suivants :

- le *Décret concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* ;
- le *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2020-2021* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.2).

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de recherche est inscrit dans les appels de propositions du Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur, du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et du Programme de recherche en littératie.

Par ailleurs, en 2020-2021, lorsque l'information nécessaire était disponible, la Direction des indicateurs et des statistiques et la Direction des statistiques et de l'information de gestion ont ventilé les données selon le sexe dans l'ensemble des publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

## 4.9 Politique de financement des services publics

Dans le réseau des cégeps, la gratuité des services éducatifs est prévue par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29) pour les étudiantes et les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 \$ par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiantes et des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiantes et étudiants. Enfin, les cégeps peuvent exiger des droits autres que les droits de scolarité, notamment des droits d'admission, des droits d'inscription et d'autres droits afférents aux services d'enseignement collégial, à condition qu'ils soient adoptés par règlement et soumis à l'approbation de la ministre. Les cégeps peuvent également imposer des droits de toute autre nature, qui ne sont pas assujettis à l'approbation de la ministre.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1), les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'enseignement collégial exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les étudiantes et les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiantes et étudiants.

En ce qui concerne le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le montant des droits de scolarité qui sont exigés des étudiantes et des étudiants résidents du Québec pour chaque unité requise en vue de l'obtention d'une sanction des études. Un montant forfaitaire est ajouté dans le cas des étudiantes et des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiantes et étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des frais afférents, dont la croissance est balisée par les règles budgétaires lorsqu'ils sont obligatoires.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent imposer des frais aux étudiantes et aux étudiants pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

## Biens et services actuellement tarifés

### SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

#### Révision de la correction de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	150 \$ (2016)
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Frais exigés	11,60 \$ jusqu'au 31 décembre 2020 et 11,75 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Revenus annuels générés par les services tarifés	405,80 \$
Niveau de financement atteint	7,7 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le ministère de l'Enseignement supérieur sur la base du coût unitaire payé à la correctrice ou au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	8 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> (RLRQ, chap. A-6.001)

Source : Système GEMC (Gestion des épreuves ministérielles au collégial).

#### Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (enseignement collégial)<sup>1</sup>

Coût des biens et des services	2 414,28 \$ le permis <sup>2</sup>
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Frais exigés	338 \$ par permis délivré <sup>3</sup>
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 352 \$ <sup>4</sup>
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	14 % Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la formation continue et de l'enseignement privé.

<sup>1</sup> Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, quatre délivrances de permis ont été autorisées.

<sup>2</sup> Le coût des biens et des services est de 2 414,28 \$ le permis, ce qui représente environ 68,98 heures de travail à une moyenne de 35 \$ de l'heure.

<sup>3</sup> Le montant des frais exigés est tiré de l'article 7 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*.

<sup>4</sup> Le montant de 1 352 \$ est le résultat de la multiplication du montant des frais exigés (338 \$) par le nombre de permis délivrés (4).

## SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	2002-2003
Frais exigés	Droits plafonnés à 30 \$ (admission), 20 \$ (inscription) et 25 \$ (autres) par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	98 441 181 \$ <sup>1</sup> , ce qui inclut le revenu provenant des droits de scolarité exigibles des étudiantes et des étudiants à temps partiel (articles 24 et 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> ).
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Tarif fixé par règlement du collège, soumis à l'approbation de la ministre, conformément au 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Tarif non indexé, car considéré comme fixé par approbation de la ministre, conformément au 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et aux articles 83.2 et 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

<sup>1</sup> Compilation des rapports financiers annuels des cégeps (non audités) pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.

### Formation donnée à des étudiantes et des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	2 \$ par période d'enseignement pour les sessions d'été et d'automne 2017 dans tous les programmes. À compter de la session d'hiver 2018, frais applicables aux programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), mais pas à ceux conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)
Revenus annuels générés par les services tarifés	n. d.
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec (cégeps)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021
Frais exigés	1 621 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	618 135 \$ (2019-2020)
Niveau de financement atteint	20,1 %
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario En 2020-2021, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces En 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux (cégeps)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 6 372 \$ par session Formation technique : de 6 372 \$ à 9 877 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	8 258 914 \$ (2019-2020)
Niveau de financement atteint	Niveau variable selon le programme d'études, mais, globalement, 100 % de la dépense par étudiante ou étudiant
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, droits fixés en fonction du coût subventionné des études En 2020-2021, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, niveau correspondant au coût des biens et des services En 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

**Contribution additionnelle exigée des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec (collèges privés)**

<b>Coût des biens et des services</b>	16 159 \$ par année
<b>Date de la dernière révision tarifaire</b>	2020-2021
<b>Frais exigés</b>	1 621 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant inscrit dans un collège privé pour les services éducatifs
<b>Revenus annuels générés par les services tarifés</b>	152 455 \$ (2019-2020)
<b>Niveau de financement atteint</b>	20,1 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant
<b>Méthode de fixation des tarifs</b>	Historiquement, droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario En 2020-2021, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
<b>Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau</b>	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces En 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
<b>Mode d'indexation des tarifs</b>	Tarif indexé conformément à l'annexe 028 du <i>Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Contribution additionnelle exigée des étudiantes et des étudiants internationaux (collèges privés)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 3 822 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : de 3 822 \$ à 5 932 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	20 213 538 \$ (2019-2020)
Niveau de financement atteint	Collèges privés internationaux : varie, selon le programme d'études, entre 47,3 % et 73,4 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, tarifs fixés en fonction du coût subventionné des études En 2020-2021, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, niveau correspondant au coût des biens et des services En 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe 028 du <i>Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité (universités)

Coût des biens et des services	28 721 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021
Frais exigés	87,43 \$ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	561 201 011 \$ (2019-2020)
Niveau de financement atteint	9,1 %
Méthode de fixation des tarifs	À partir de 2013-2014, indexation annuelle en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2020-2021</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

**Montant forfaitaire exigé des étudiantes et des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec et d'une partie des étudiantes et des étudiants internationaux**

<b>Coût des biens et des services</b>	28 721 \$ par année
<b>Date de la dernière révision tarifaire</b>	2020-2021
<b>Frais exigés</b>	185,45 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
<b>Revenus annuels générés par les services tarifés</b>	87 858 991 \$ (2019-2020)
<b>Niveau de financement atteint</b>	19,4 %, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant
<b>Méthode de fixation des tarifs</b>	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes En 2020-2021, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
<b>Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau</b>	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des autres universités En 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
<b>Mode d'indexation des tarifs</b>	Tarif indexé conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2020-2021</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

## Montant forfaitaire exigé des étudiantes et des étudiants internationaux réglementés (universités)

Coût des biens et des services	28 721 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021
Frais exigés	464,80 \$ par unité au 2 <sup>e</sup> cycle et 409,06 \$ par unité au 3 <sup>e</sup> cycle, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base Possibilité, pour les universités, d'exiger jusqu'à 10 % de ces sommes à titre de montant forfaitaire facultatif Depuis la session d'automne 2019, déréglementation de l'ensemble des secteurs disciplinaires au 1 <sup>er</sup> cycle et niveau des droits de scolarité déterminé par les universités
Revenus annuels générés par les services tarifés	79 742 585 \$ (2019-2020)
Niveau de financement atteint	Niveau variable selon le programme, le cycle d'études et l'université, car les étudiantes et les étudiants inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise professionnelle sont déréglementés en vertu de la règle budgétaire 3.6
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, coût moyen par cycle d'études Depuis 2016-2017, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, coût moyen subventionné pour les étudiantes et les étudiants internationaux soumis aux montants forfaitaires Depuis 2016-2017, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2020-2021</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

## Biens et services qui pourraient être tarifés

Voici une liste des services qui ne sont pas tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme.

## 4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation

En vertu de l'article 44 de la *Loi sur l'aide financière aux études*, la ministre peut déroger à certaines des dispositions de celle-ci si elle estime que, sans une aide financière, la poursuite des études d'une personne serait compromise. Elle peut le faire dans les deux cas suivants : a) la personne n'est pas admissible aux programmes d'aide financière aux études ; b) elle est admissible, mais elle n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante.

Avant de rendre une telle décision, la ministre doit, conformément à l'article 46 de la *Loi*, obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, constitué en réponse à l'article 45 de la *Loi*, a pour mandat d'analyser les demandes d'aide financière dérogatoires qui lui sont soumises et de formuler des avis qui seront pris en compte dans la décision de la ministre.

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires est constitué de cinq membres. Il s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice financier 2020-2021. Il a analysé 318 demandes et a produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 2 348 540 \$ pour le volet Inadmissibilité aux programmes d'aide financière. Il a aussi examiné 170 demandes et produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 137 906 \$ pour le volet Aide financière insuffisante. Le total de l'aide financière accordée par dérogation s'élève donc à 2 486 446 \$.

ANNÉE	DEMANDES LIÉES À L'INADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES			DEMANDES LIÉES À L'INSUFFISANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE			TOTAL			AIDE FINANCIÈRE VERSÉE (k\$)
	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	
2020-2021	318	238	74,8	170	33	19,4	488	271	55,5	2 486,4
2019-2020	374	300	80,2	359	82	22,8	733	382	52,1	2 706,6
2018-2019	381	288	75,6	322	128	39,8	703	416	59,2	2 501,4

Source : Données compilées par la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours.

# ANNEXES

## Annexe I : Rapport d'activité du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

### Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a été institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1). Il a pour mandat de financer certaines activités prioritaires faisant l'objet d'un réinvestissement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Depuis la création du Fonds en 2011-2012, seul le volet Placements Universités relatif à la philanthropie est en vigueur.

#### Bilan financier du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires en 2019-2020 (M\$)<sup>1</sup>

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS
Placements Universités	25,0	25,0	-
Total	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	-
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2020	-	-	0,0

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

<sup>1</sup> Les données de l'année 2020-2021 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. À titre d'information, celles de l'année 2019-2020 sont présentées.

Les règles du Fonds obligent le Ministère à verser aux établissements universitaires des subventions égales aux dons et aux legs qu'ils reçoivent d'autres sources.

## Annexe II : Lois et règlements

Le 22 juin 2020, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été scindé pour former le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur par le décret n° 653-2020.

Par conséquent, il faut prendre en considération le fait qu'avant le 22 juin 2020, l'application des lois citées ci-dessous relevait, en totalité ou en partie, de la responsabilité du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### Lois et règlements dont l'application relevait, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Enseignement supérieur du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 (par l'effet du décret n° 654-2020 du 22 juin 2020)

#### **Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants** (RLRQ, chap. A-3.01)

- *Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire* (RLRQ, chap. A-3.01, r. 1)

#### **Loi sur l'aide financière aux études** (RLRQ, chap. A-13.3)

- *Règlement sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3, r. 1)

#### **Code des professions** (RLRQ, chap. C-26) **et les lois constituant les ordres professionnels, et ce, conformément au premier alinéa de l'article 197 de ce code**

#### **Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel** (RLRQ, chap. C-29)

- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. C-29, r. 1)
- *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (RLRQ, chap. C-29, r. 2)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29, r. 3)
- *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, chap. C-29, r. 4)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202574, 2005, G. O. 2, 3446), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202573, 2005, G. O. 2, 3419), et ses modifications subséquentes

**Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial** (RLRQ, chap. C-32.2)

**Loi sur l'enseignement privé** (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 4)

**Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire** (RLRQ, chap. E-14.1)

**Loi sur les fondations universitaires** (RLRQ, chap. F-3.2.0.1)

**Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec** (RLRQ, chap. I-13.02)

- *Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* (RLRQ, chap. I-13.02, r. 1)

**Loi sur les investissements universitaires** (RLRQ, chap. I-17)

- *Règlement sur les investissements universitaires* (RLRQ, chap. I-17, r. 1)

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie** (RLRQ, chap. M-15.1.0.1)

- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 1)
- *Règlement numéro 5 sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Santé* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 2)
- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Société et culture* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 3)

**Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur** (RLRQ, chap. P-22.1)

**Loi sur l'Université du Québec** (RLRQ, chap. U-1)

## Lois et règlements édictés entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021 dans le domaine de l'enseignement supérieur

### Lois

*Aucune loi n'a été édictée dans le domaine de l'enseignement supérieur en 2020-2021.*

### Règlements

*Règlement visant certaines mesures d'aide aux emprunteurs visés à la Loi sur l'aide financière aux études en raison de la pandémie de la COVID-19*

Décret n° 397-2020 du 1<sup>er</sup> avril 2020  
(2020, G. O. 2, 1163 A)

*Règlement sur le régime des études collégiales modifié en raison de la pandémie de la COVID-19*

Décret n° 639-2020 du 17 juin 2020  
(2020, G. O. 2, 2691)

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*

Décret n° 1226-2020 du 18 novembre 2020  
(2020, G. O. 2, 4855)

*Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*

Décret n° 1379-2020 du 16 décembre 2020  
(2021, G. O. 2, 84)

*Règlement visant le taux d'intérêt à appliquer à certaines mesures prévues à la Loi sur l'aide financière aux études et au Règlement sur l'aide financière aux études en raison de la pandémie de la COVID-19 pour les années d'attribution 2020-2021 et 2021-2022*

Décret n° 387-2021 du 24 mars 2021  
(2021, G. O. 2, 1634)





**Enseignement  
supérieur**

**Québec** 